



École de réadaptation
Programme d'ergothérapie
Programme de physiothérapie

Cahier de stage

Octobre 2023

Document préparé par
Anne-Marie Côté, pht, M.Sc., Virginie O. Gauthier, M. Pht,
Carmen Moliner, erg., M.Sc. et Éric Constantin, erg., M.Réad.
Coordonnateurs de la formation clinique des
Programmes de physiothérapie et d'ergothérapie

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	i
Introduction	1
Description des programmes de formation.....	2
Rôles et domaines de pratique des profils nationaux	3
Évaluation des rôles/domaines et compétences.....	4
Stages en ergothérapie et en physiothérapie	5
Description des stages d'ergothérapie	5
Description des stages de physiothérapie	11
Rôles et responsabilités des différents acteurs	17
Code du stagiaire	19
Règlements de la formation clinique.....	21
Exposition clinique en stage	21
Principes généraux d'attribution des places de stage	24
Processus d'attribution des places de stages	24
Stages sur le territoire RUIS de l'Université de Sherbrooke	25
Attribution de stages hors RUIS au Québec.....	25
Attribution de stages hors RUIS au Canada	25
Attribution de stages internationaux et en santé mondiale.....	25
Frais encourus en stage	26
Processus préparatoire en vue du stage.....	26
Processus d'évaluation des stagiaires	27
Outil d'évaluation du stagiaire.....	27
En début de stage	27
Stage difficile.....	28
Incident critique.....	28
Réussite ou échec d'un stage.....	29
Reprise d'un stage à la suite d'un échec.....	30
Stage incomplet	31
Inventaire des expériences de stage.....	31
Évaluation de l'expérience de stage	32
Algorithme : déroulement d'un stage.....	33

Supervision.....	34
Exigences pour être superviseur.....	34
Statut de Superviseur de stage associé	34
Modèles de supervision.....	34
Outils de supervision.....	35
Stratégies de supervision.....	36
Formation aux superviseurs.....	38
Formation de base à la supervision de stagiaires.....	38
Symposium annuel.....	38
Formations à la supervision disponibles en ligne	38
Autres informations pertinentes	39
Signature de dossier en stage.....	39
Absence.....	39
Absence du superviseur.....	39
Horaire de travail et jours fériés.....	40
Communication.....	40
Programmes de soutien pour les étudiants.....	40
Service de psychologie et d'orientation	42
Assurance responsabilité et CNESST.....	42
Procédure en cas d'accident pour le stagiaire.....	42
Assurance automobile	43
Réanimation cardiorespiratoire (RCR).....	43
Politiques universitaires et facultaires (Règles et Codes).....	43
Immunisation	44
Antécédents judiciaires.....	44
Annexe	45
Annexe A : Orientation administrative des stagiaires	47
Annexe B : Orientation clinique des stagiaires par le superviseur	49
Annexe C : Alliance de stage	50
Annexe D : Journal réflexif.....	59
Annexe E : Déclaration d'accident ou de maladie professionnelle	62
Annexe F : Documentation des difficultés quant au développement d'un rôle ou d'un domaine de pratique.....	64
Annexe G : Formulaire de déclaration d'incident critique.....	66
Annexe H : Utilisation des médias sociaux	68

INTRODUCTION

Un accent important est mis sur la formation clinique dans les programmes de maîtrise en ergothérapie et en physiothérapie. En effet, six périodes de stages sont prévues pour l'ensemble du curriculum, totalisant 34 semaines, soit 1190 heures de formation clinique.

Le *Cahier de stage* contient une multitude d'informations utiles pour le bon déroulement des différents stages des programmes de maîtrise professionnelle en ergothérapie et en physiothérapie. Ce cahier représente un outil de référence pour les différents intervenants appelés à collaborer aux stages en réadaptation. La dernière version mise à jour du guide est disponible sur le site Web de l'école de réadaptation, sous la rubrique *Documentation de stage* de l'onglet *Stages* :

<http://www.usherbrooke.ca/readaptation/stages/documentation-de-stage/>

DESCRIPTION DES PROGRAMMES DE FORMATION

Programme d'ergothérapie

Le programme de maîtrise en ergothérapie offert à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke est une formation intégrant baccalauréat-maîtrise donnant accès à la pratique d'ergothérapeute. Il vise à former des ergothérapeutes valorisant la santé et le bien-être des individus et des populations à risque de défis occupationnels, en rendant possible la réalisation de leurs différents rôles et activités. Ces professionnels formés au programme d'ergothérapie seront des experts de la dynamique occupationnelle résultant des interrelations entre les personnes et les contextes environnementaux et ils seront des leaders dans le travail en partenariat auprès de tous les acteurs concernés. Les moyens pédagogiques privilégiés par le programme contribuent au développement de professionnels soucieux de l'avancement et de l'intégration des nouvelles connaissances dans leur domaine, engagés envers la justice occupationnelle et outillés pour être des apprenants actifs tout au long de leur vie. La pratique de ces ergothérapeutes sera fondée sur l'intégrité, les relations humaines, le raisonnement clinique ainsi que sur la pensée critique et réflexive.

Programme de physiothérapie

Le programme de maîtrise en physiothérapie offert à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke est une formation intégrant baccalauréat-maîtrise donnant accès à la pratique de physiothérapeute. La mission du programme de physiothérapie est de former des physiothérapeutes généralistes. Ces derniers interviennent dans un contexte de prévention, d'évaluation et de traitement des déficiences et des limitations liées à la fonction physique de clientèles de tous âges, et ce, en considérant les attentes et les besoins de la personne. Ces physiothérapeutes doivent être compétents afin d'intervenir en première ligne et d'établir un diagnostic dans leur champ de compétences. Ils sont également des collaborateurs à la production de données probantes, des éducateurs et des gestionnaires reconnus pour leur sens critique auprès de leurs clients, leurs pairs et de la collectivité scientifique.

Le programme de physiothérapie a comme vision : 1) d'améliorer la qualité de ses programmes; 2) de s'assurer du positionnement, de la structuration et du développement de la recherche; 3) de faire vivre un milieu de travail, d'étude et de recherche de grande qualité; 4) de poursuivre le déploiement de son réseau et de se doter de l'ensemble des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

Le programme de physiothérapie s'inscrit pleinement dans les valeurs déterminées par la Faculté de médecine et des sciences de la santé. Conscient de sa responsabilité sociale, notre programme de formation place la formation des étudiantes et des étudiants au centre de ses actions et privilégie les valeurs suivantes : l'humanisme, l'excellence, l'engagement et l'innovation.

Particularité d'un programme par compétence

Les programmes de maîtrise en ergothérapie et en physiothérapie de l'Université de Sherbrooke visent à ce que les étudiants développent différentes compétences jugées essentielles à la pratique professionnelle de l'ergothérapeute ou du physiothérapeute.

Dans le cadre d'une approche par compétence, il est souhaité que l'étudiant apprenne à devenir « compétent dans l'action » plutôt que simplement connaissant. À titre d'exemple, plutôt que de viser que l'étudiant *connaisse* les différentes composantes d'une évaluation complète, il serait plutôt visé que l'étudiant soit compétent afin de *mener* une démarche d'évaluation complète, en s'adaptant au contexte et aux conditions particulières qui peuvent survenir. Dans le cadre d'une approche par compétence, l'accent est mis au niveau du raisonnement clinique et de l'utilisation des ressources menant à un résultat final.

La compétence est ici définie comme étant la combinaison simultanée des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, qui sont mobilisés d'une façon efficace à l'intérieur d'une variété de situations professionnelles. La compétence est complexe en ce sens qu'elle est plus qu'une somme de composantes; elle doit donc être évaluée globalement. Elle est aussi évolutive, car elle se développe avec le temps, à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre scolaire. La compétence tient compte du contexte, c'est-à-dire du degré de supervision requis, de la qualité et de la constance de la performance, de la complexité (clientèle et environnement) liée à la prise de décision, à l'efficacité et à l'efficience. La compétence évolue et doit être maintenue tout au long de la vie professionnelle.

RÔLES ET DOMAINES DE PRATIQUE DES PROFILS NATIONAUX

L'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) et le Groupe consultatif national en physiothérapie ont élaboré respectivement le *Profil de la pratique de l'ergothérapie au Canada (ACE, 2012)*, et le *Profil des compétences essentielles en physiothérapie au Canada (2017)*. Les profils canadiens en ergothérapie et en physiothérapie visent à décrire la pratique des professionnels déjà en exercice.

Ces profils définissent la pratique des ergothérapeutes et des physiothérapeutes selon sept grands rôles professionnels en ergothérapie et sept domaines de la pratique de la physiothérapie :

Rôles en ergothérapie
Expert en habilitation de l'occupation
Communicateur
Collaborateur
Gestionnaire de la pratique
Agent de changement
Praticien érudit
Professionnel

Domaines de pratique de la physiothérapie
Expertise en physiothérapie
Communication
Collaboration
Gestion
Leadership
Érudition
Professionnalisme

Des compétences clés ou essentielles sont associées à chacun des sept rôles de l'ergothérapie ou domaines de pratique de la physiothérapie. Le langage utilisé dans les formulaires d'observation des compétences de l'Université de Sherbrooke (FOCUS) reprend le langage national des rôles, des domaines et des compétences.

ÉVALUATION DES RÔLES/DOMAINES ET COMPÉTENCES

Il est attendu qu'au cours de leurs six stages, les étudiants fassent appel à une multitude de ressources, qui peuvent s'appuyer sur leurs connaissances théoriques, sur leur expérience professionnelle ou personnelle et sur différentes sources documentaires ou informatiques. À la fin du parcours de formation clinique, le stagiaire jugé compétent est en mesure de mobiliser de façon judicieuse ses ressources et de reconnaître ses limites de manière à répondre aux exigences, à la diversité et à la complexité des divers contextes de pratique de sa profession.

L'évaluation des rôles en ergothérapie, des domaines de pratique de la physiothérapie et des compétences s'effectue avec l'aide du **Formulaire d'observation des compétences Université de Sherbrooke** (FOCUS). Le FOCUS définit des critères de performance (physiothérapie) ou des indices d'actualisation (ergothérapie) permettant de situer le développement des rôles (ergothérapie), domaines (physiothérapie) et compétences du stagiaire. Étant donné que le processus de développement d'un rôle/domaine ou d'une compétence n'est pas linéaire, les FOCUS en ergothérapie et en physiothérapie ont été conçus de manière à pouvoir situer globalement la performance de l'étudiant selon son niveau de stage, afin de suivre et d'accompagner sa progression.

STAGES EN ERGOTHÉRAPIE ET EN PHYSIOTHÉRAPIE

Dans le cadre de leur formation en ergothérapie et en physiothérapie, les étudiants doivent compléter 1190 heures de formation clinique. Ces heures de formation clinique sont réparties en six stages qui s'échelonnent sur les quatre années des programmes de formation de maîtrise professionnelle en ergothérapie et en physiothérapie.

La description des objectifs pour chacun des stages est régulièrement mise à jour sur le site Web de l'École de réadaptation :

<http://www.usherbrooke.ca/readaptation/stages/description-des-stages/>

DESCRIPTION DES STAGES D'ERGOTHÉRAPIE

Stage 1 - ergothérapie

Ce stage d'immersion offre l'opportunité au stagiaire d'observer et de se familiariser avec les réalités de la pratique de l'ergothérapie dans un contexte particulier, de communiquer avec des clients et d'amorcer le développement de son identité professionnelle.

Durée : 1 semaine

Période : Fin de la première session

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant accomplisse une charge de travail équivalant à 0 % de celle d'un ergothérapeute débutant.

Niveau de supervision : L'étudiant a besoin de supervision totale et constante.

Objectifs : Se familiariser avec la profession d'ergothérapeute et le réseau de la santé.
Confirmer son choix professionnel.

Activités à réaliser :

- ◊-Observer activement et participer (si jugé opportun) aux activités thérapeutiques.
- ◊-Consulter le dossier d'un client.
- ◊-Réaliser une entrevue auprès d'un client.
- ◊-Observer une réunion interdisciplinaire, une rencontre d'équipe ou une discussion de cas.

Stage 2 - ergothérapie

Ce stage est la première occasion qu'a le stagiaire d'assumer des activités professionnelles d'ergothérapeute. L'accent du stage se situe au niveau de la collecte, de l'interprétation et de l'analyse d'informations subjectives et objectives. Le stagiaire est débutant dans la réalisation de son rôle d'expert en évaluation et complètement inexpérimenté dans son rôle d'expert en intervention. Ainsi, ce stage vise surtout le développement de sa capacité à analyser les interactions PEO et d'émettre une opinion quant aux défis occupationnels rencontrés par le client. L'analyse inclut une perspective adaptée au contexte clinique, aux dimensions interpersonnelles et éthiques.

Durée :	5 semaines
Période :	Fin de la deuxième année
Charge de travail :	Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant assume environ 33% des différentes tâches d'un ergothérapeute professionnel débutant. Ce pourcentage ne correspond aucunement à une productivité technique ou administrative. Il représente plutôt le niveau de responsabilité et d'engagement professionnel à acquérir au cours de ce stage.
Niveau de supervision :	À la fin du stage, une supervision pour 75 % à 90 % des situations, variable selon le degré de complexité des situations rencontrées.
Objectif :	Accomplir avec constance les étapes et les procédures d'évaluation en ergothérapie dans toutes situations cliniques rencontrées en stage.
Activités à réaliser :	<ul style="list-style-type: none">◊-Évaluer : cueillette d'information de multiples sources, interprétation des résultats, analyse PEO.◊-Rédiger un rapport d'évaluation.◊-Établir des liens thérapeutiques et professionnels.◊-Appliquer des plans d'intervention, avec encadrement étroit et enseignement guidé.◊-Réaliser certaines tâches administratives (ex. statistiques, horaires).

Stage 3 - ergothérapie

Au moment de ce stage, la formation académique est majoritairement complétée. Cependant, l'étudiant a peu d'expérience clinique. Ainsi, le stage 3 vise surtout l'expérimentation et l'intériorisation du processus de pratique en ergothérapie. La prise en charge de clients s'accomplit avec un encadrement total en début de stage, évoluant progressivement vers un encadrement léger en fin de stage pour les situations connues.

Durée : 7 semaines

Période : Fin de la troisième année

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant assume environ 45% des différentes tâches d'un ergothérapeute professionnel débutant. Ce pourcentage ne correspond aucunement à une productivité technique ou administrative. Il représente plutôt le niveau de responsabilité et d'engagement professionnel à acquérir au cours de ce stage.

Niveau de supervision : À la fin du stage, une supervision pour 50 % à 75 % des situations, variable selon le degré de complexité des situations rencontrées.

Objectif : Agir conformément au processus de pratique en ergothérapie.

Activités à réaliser :

- ◊-Intervenir en ergothérapie.
- ◊-Rédiger l'ensemble des documents requis pour une pratique conforme selon les exigences de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.
- ◊-Établir des liens thérapeutiques et professionnels.
- ◊-Réaliser certaines tâches administratives (ex. statistiques, horaires, autres).

Stage 4 - ergothérapie

Au moment de ce stage, la formation académique est majoritairement complétée à l'exception de trois activités d'intégration et de quelques cours à option. Durant ce stage, l'étudiant peut réaliser l'ensemble du processus de pratique en ergothérapie auprès de toute clientèle. Ainsi, le stage 4 vise surtout le raffinement du raisonnement clinique et le développement professionnel. Puisque l'étudiant réalise son stage dans un nouveau contexte de pratique, il nécessite un encadrement modéré à important en début de stage, évoluant vers un encadrement léger en fin de stage pour les situations connues.

Durée :	7 semaines
Période :	Début de la 4 ^e année
Charge de travail :	Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant assume environ 60% des différentes tâches d'un ergothérapeute professionnel débutant. Ce pourcentage ne correspond aucunement à une productivité technique ou administrative. Il représente plutôt le niveau de responsabilité et d'engagement professionnel à acquérir au cours de ce stage.
Niveau de supervision :	À la fin du stage, une supervision pour 25 % à 50 % des situations, variable selon le degré de complexité des situations rencontrées.
Objectifs :	Accomplir avec conformité et constance le processus de pratique en ergothérapie. Mettre en valeur les rôles de praticien érudit et d'agent de changement.
Activités à réaliser :	◊-Intervenir en ergothérapie. ◊-Établir des liens thérapeutiques et professionnels. ◊-Réaliser des tâches administratives. ◊-Préparer et faire une présentation d'environ 30 minutes traitant de l'état des connaissances scientifiques (données probantes) portant sur une situation qui concerne votre milieu de stages.

Stage 5 - ergothérapie

Au moment de ce stage, la formation académique est majoritairement complétée, à l'exception de deux activités d'intégration et de quelques cours à option. Durant ce stage, l'étudiant peut réaliser l'ensemble du processus de pratique en ergothérapie auprès de toute clientèle. Ainsi, le stage 5 vise surtout le raffinement du raisonnement clinique et le développement professionnel. Puisque l'étudiant réalise son stage dans un nouveau contexte de pratique, il nécessite un encadrement modéré en début de stage, évoluant vers un encadrement léger en fin de stage.

Durée : 7 semaines

Période : Milieu de la 4^e année

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant assume environ 75% des différentes tâches d'un ergothérapeute professionnel débutant. Ce pourcentage ne correspond aucunement à une productivité technique ou administrative. Il représente plutôt le niveau de responsabilité et d'engagement professionnel à acquérir au cours de ce stage.

Niveau de supervision : À la fin du stage, une supervision pour environ 25 % des situations, variable selon le degré de complexité des situations rencontrées.

Objectifs : Accomplir avec conformité, constance et confiance le processus de pratique en ergothérapie.
Mettre en valeur les rôles de praticien érudit, d'agent de changement et de gestionnaire de la pratique.

Activités à réaliser :

- ◊-Intervenir en ergothérapie.
- ◊-Établir des liens thérapeutiques et professionnels.
- ◊-Réaliser toutes tâches administratives jugées pertinentes.
- ◊-Réaliser toutes activités professionnelles (**ou projet**) jugées pertinentes permettant d'accomplir les rôles d'érudit, de gestionnaire de la pratique ou d'agent de changement **dans le contexte de pratique dans lequel se déroule le stage** (ex. : démarches d'évaluation des besoins ou d'implantation d'un nouvel outil d'évaluation; développement du service d'ergothérapie; conception d'un guide; conception d'un groupe thérapeutique; préparation d'une formation, etc.)

Ou
Superviser un stagiaire 1.

À l'exception d'une dernière activité d'intégration et de quelques cours à option, ce stage vient compléter la formation de l'étudiant avant son entrée en pratique. Ainsi, le stage 6, vise le développement de l'autonomie et du leadership dans l'accomplissement de tous les rôles d'un ergothérapeute. Puisque l'étudiant réalise son stage dans un nouveau contexte de pratique, il nécessite tout de même un encadrement modéré en début de stage, évoluant vers une autonomie professionnelle en fin de stage.

Durée : 7 semaines

Période : Fin de la 4^e année

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant assume environ 80-90% des différentes tâches d'un ergothérapeute professionnel débutant. Ce pourcentage ne correspond aucunement à une productivité technique ou administrative. Il représente plutôt le niveau de responsabilité et d'engagement professionnel à acquérir au cours de ce stage.

Niveau de supervision : À la fin du stage, une supervision indirecte la plupart du temps (ex. rencontre de supervision formelle et journal réflexif).

Objectifs : Accomplir avec conformité, constance, confiance et efficacité le processus de pratique en ergothérapie.
Mettre en valeur tous les rôles d'un ergothérapeute.

Activités à réaliser :

- ◊-Intervenir en ergothérapie.
- ◊-Établir des liens thérapeutiques et professionnels.
- ◊-Réaliser toutes tâches administratives jugées pertinentes.
- ◊-Réaliser toutes activités professionnelles (**ou projet**) jugées pertinentes permettant d'accomplir les rôles d'érudit, de gestionnaire de la pratique ou d'agent de changement **dans le contexte de pratique dans lequel se déroule le stage** (ex. : démarches d'évaluation des besoins ou d'implantation d'un nouvel outil d'évaluation; développement du service d'ergothérapie; conception d'un guide; conception d'un groupe thérapeutique; préparation d'une formation, etc.)

DESCRIPTION DES STAGES DE PHYSIOTHÉRAPIE

Stage 1 - physiothérapie

Ce stage d'immersion offre l'opportunité au stagiaire d'observer les réalités de la pratique professionnelle dans un milieu du réseau de la santé, de se familiariser avec la physiothérapie, de communiquer avec des clients et d'amorcer le développement de son identité professionnelle.

Thème : Stage d'immersion
Durée : 1 semaine
Période : Fin de la première session
Clientèles : Variées

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant accomplisse une charge de travail équivalant à 0 % de celle d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : L'étudiant a besoin de supervision totale et constante.

Objectifs : Se familiariser avec le réseau de la santé.
Confirmer son choix professionnel en physiothérapie.

Activités à réaliser :

- ◊-Observer activement son superviseur dans ses activités quotidiennes.
- ◊-Avec l'aide du superviseur, parcourir un dossier médical et comprendre sommairement l'organisation des informations qui y sont contenues.
- ◊-Avec l'aide du superviseur, réaliser une entrevue initiale visant à recueillir les informations subjectives du client (raison de la consultation, attentes, vécu, impact et symptomatologie).
- ◊-Observer une réunion interdisciplinaire ou une discussion de cas.

Stage 2 - physiothérapie

Ce stage est la première occasion qu'a le stagiaire d'assumer des activités professionnelles sous supervision. L'accent du stage se situe au niveau de la démarche d'évaluation où il est attendu que l'étudiant démontre une compétence dans la collecte, l'interprétation et l'analyse de données subjectives et objectives avec des cas simples. Cette démarche devrait être identifiable dans les rapports écrits qui rendent compte du raisonnement clinique menant au plan d'intervention. Au regard de la mise en œuvre du plan d'intervention, un encadrement étroit ou un enseignement guidé sera nécessaire.

Thème : Stage orienté vers l'évaluation

Durée : 5 semaines

Période : Fin de la deuxième année

Clientèles : Toutes (sauf neuro et cardiovasculaire ou respiratoire)

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant accomplisse une charge de travail équivalant à 33 % de celle d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : L'étudiant a besoin de supervision clinique de 75 % à 90 % du temps pour traiter des clients ayant des problèmes simples et 100 % du temps pour traiter des clients ayant des problèmes complexes.

Objectif : **Effectuer une démarche d'évaluation avec une clientèle musculosquelettique :**

L'étudiant démontre qu'il fait l'acquisition de compétences pour effectuer des tâches simples d'évaluation et d'intervention. Il initie l'évaluation, l'intervention et le raisonnement clinique tout en étant inconstant.

Activités à réaliser :

- ◊-Établir et maintenir une relation d'aide avec les clients.
- ◊-Mener la collecte de données subjectives et objectives.
- ◊-Interpréter et analyser l'ensemble des données et proposer des objectifs et un plan d'intervention.
- ◊-Rédiger le rapport d'évaluation.
- ◊-Appliquer différentes modalités thérapeutiques.
- ◊-S'initier aux activités paracliniques (statistiques, horaires, etc.)
- ◊-Explorer le continuum de services propre au milieu clinique, de l'admission au congé.

Stage 3 - physiothérapie

Au moment de ce stage, la formation académique est majoritairement complétée. Cependant, l'étudiant a peu d'expérience clinique où il a eu la charge d'une clientèle. Le stagiaire est en mesure d'effectuer la démarche d'évaluation et d'intervention complète auprès d'une clientèle variée, de la rencontre initiale jusqu'au congé. Il doit être en mesure d'expliquer son raisonnement clinique, mais doit valider ses interventions avec son superviseur. La prise en charge de clients est attendue avec une supervision importante en début de stage, mais évoluant en fin de stage vers une autonomie avec des conditions connues.

Thème : Stage orienté vers l'intervention

Durée : 7 semaines

Période : Fin de la troisième année

Clientèles : Toutes

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant accomplisse une charge de travail équivalant à 45 % de celle d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : L'étudiant a besoin de supervision clinique moins de 50 % du temps pour traiter des clients ayant des problèmes simples et 75 % du temps pour traiter les clients ayant des problèmes complexes.

Objectif : **Effectuer la démarche d'évaluation et d'intervention avec toute clientèle :**
L'étudiant est compétent pour effectuer des tâches simples et il démontre qu'il fait l'acquisition de compétences pour effectuer des tâches complexes. Il démontre également qu'il fait l'acquisition de compétences pour effectuer l'évaluation, l'intervention et le raisonnement clinique.

Activités à réaliser :

- ◊-Effectuer la démarche d'évaluation complète, selon les connaissances acquises par l'étudiant.
- ◊-Communiquer son raisonnement clinique en lien avec sa prise de décision.
- ◊-Effectuer la démarche d'intervention complète, selon les connaissances acquises par l'étudiant.
- ◊-Rédiger ses notes au dossier en conformité avec les attentes du milieu clinique
- ◊-Effectuer les activités paracliniques habituelles (statistiques, horaires, etc.)
- ◊-Explorer le continuum de services propre au milieu clinique, de l'admission au congé.

Stage 4 - physiothérapie

Au moment de ce stage, la formation académique est majoritairement complétée. Le stagiaire est donc en mesure d'effectuer la démarche d'évaluation et d'intervention complète de la rencontre initiale jusqu'au congé, auprès d'une clientèle variée. Il doit appuyer sa prise de décision en communiquant son raisonnement clinique à son superviseur et en lui exposant les données probantes relatives à la condition du client. Le niveau de supervision initial est d'une intensité modérée évoluant vers une supervision légère en fin de stage avec gestion autonome des tâches connues. Au cours du stage, l'étudiant doit démontrer une progression au niveau de la qualité, de la quantité, de la diversité, de l'efficacité, de la productivité et des responsabilités assumées dans ses activités cliniques. Il doit également s'initier aux autres domaines de la pratique de la physiothérapie.

Thème : Stage d'intégration
Durée : 7 semaines
Période : Début de la 4^e année
Clientèles : Toutes

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant accomplisse une charge de travail équivalant à 60 % de celle d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : L'étudiant a besoin de supervision clinique moins de 25 % du temps pour traiter des clients ayant des problèmes simples et 50 % du temps pour traiter les clients ayant des problèmes complexes.

Objectifs : **Effectuer la prise en charge d'une clientèle en physiothérapie :**
L'étudiant est constant et compétent pour effectuer des tâches simples et il démontre sa compétence pour effectuer des tâches complexes. Il démontre également sa compétence pour effectuer l'évaluation, l'intervention et le raisonnement clinique.

S'initier aux différentes compétences essentielles du physiothérapeute dans les domaines suivants : Communication et Érudition.

Activités à réaliser :

- ◊-Effectuer la prise en charge d'une clientèle en physiothérapie.
- ◊-Communiquer son raisonnement clinique en lien avec sa prise de décision.
- ◊-Effectuer une présentation clinique des données probantes associées à une situation rencontrée en stage (30 minutes).
- ◊-Effectuer les activités paracliniques habituelles (statistiques, horaires, etc.)
- ◊-Comprendre le continuum de services propre au milieu clinique, de l'admission au congé.

Stage 5 - physiothérapie

Au moment de ce stage, le stagiaire a complété plus de 600 heures de formation clinique pendant lesquelles il a, entre autres, pu développer les compétences liées à l'expertise en physiothérapie (évaluation et intervention). Le stagiaire est donc en mesure d'effectuer la démarche d'évaluation et d'intervention complète de la rencontre initiale jusqu'au congé, auprès d'une clientèle variée. Le niveau de supervision initial est d'une intensité légère évoluant vers une autonomie en fin de stage auprès de tout type de clientèle. Au cours du stage, l'étudiant doit démontrer une progression au niveau de la qualité, de la quantité, de la diversité, de l'efficacité, de la productivité et des responsabilités assumées dans ses activités cliniques. Il doit également développer les compétences liées aux autres domaines de la pratique de la physiothérapie.

Thème : Stage d'intégration
Durée : 7 semaines
Période : Milieu de la 4^e année
Clientèles : Toutes

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant accomplisse une charge de travail équivalant à 75 % de celle d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : L'étudiant a besoin de supervision clinique moins de 25 % du temps pour traiter de nouveaux clients ou des clients ayant des problèmes complexes et il traite de manière autonome des clients ayant des problèmes simples.

Objectifs **Effectuer la prise en charge d'une clientèle en physiothérapie :**
L'étudiant est constant et compétent pour effectuer des tâches simples et complexes. Il a besoin de directives à l'occasion seulement pour faire l'évaluation, l'intervention et le raisonnement clinique.

Développer les différentes compétences essentielles du physiothérapeute dans les domaines suivants : Communication, Gestion et Érudition.

Activités à réaliser :

- ◊-Effectuer la prise en charge d'une clientèle en physiothérapie.
- ◊-Réaliser des communications écrites et orales de façon autonome selon l'échéancier attendu.
- ◊-Discuter de l'évolution attendue et du pronostic du client.
- ◊-Comprendre le continuum de services propre au milieu clinique, de l'admission au congé.
- ◊-Planifier et gérer les activités en lien avec un projet de stage.
 - Option 1 : Superviser un stagiaire de niveau 1 pendant sa 6^e semaine de stage.
 - Option 2 : Effectuer une présentation des données probantes associées à une situation rencontrée en stage (30 min).

Stage 6 - physiothérapie

Ce dernier stage vient compléter la formation clinique de l'étudiant avant qu'il entre en pratique en tant que physiothérapeute. Pendant ce stage, l'étudiant devrait démontrer un bon niveau d'autonomie et de proactivité dans l'accomplissement de ses différentes tâches et responsabilités, autant au niveau des activités cliniques avec les clients qu'au niveau des autres domaines de la pratique de la physiothérapie. Il est attendu que le stagiaire démontre une consolidation de son identité professionnelle en tant que physiothérapeute. Le niveau de supervision initial est d'une intensité légère évoluant vers une autonomie en fin de stage auprès de tout type de clientèle. Au cours du stage, l'étudiant doit démontrer une progression au niveau de la qualité, de la quantité, de la diversité, de l'efficacité, de la productivité et des responsabilités assumées dans ses activités cliniques.

Thème : Stage d'intégration
Durée : 7 semaines
Période : Fin de la 4^e année
Clientèles : Toutes

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage l'étudiant accomplisse une charge de travail équivalant à 80-90 % de celle d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : L'étudiant a besoin de supervision clinique à l'occasion seulement pour traiter des clients ayant des problèmes simples, et de directives/supervision minimale pour traiter des clients ayant des problèmes complexes.

Objectifs **Effectuer la prise en charge d'une clientèle en physiothérapie :**
L'étudiant peut effectuer avec constance et compétence l'évaluation, l'intervention et le raisonnement clinique complet dans des situations simples et complexes. Il consulte les autres et résout des situations non familières et ambiguës.

Démontrer une proactivité au niveau des compétences du physiothérapeute dans les différents domaines de pratique :
Collaboration, Gestion, Leadership, Érudition.

Activités à réaliser :

- ◊-Effectuer la prise en charge complète d'une clientèle en physiothérapie de façon autonome.
- ◊-S'approprier le continuum de services propre au milieu clinique, de l'admission au congé.
- ◊-Identifier avec son superviseur un projet de stage pertinent pour son milieu d'accueil, planifier et gérer les activités en lien avec son projet, et laisser au milieu d'accueil une trace du projet accompli (rapport, présentation, etc.)

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Différents rôles et responsabilités doivent être assumés par les différents acteurs impliqués dans la formation clinique, afin d'assurer le bon déroulement des activités liées aux stages en ergothérapie et en physiothérapie. La distribution des rôles et des responsabilités peut varier légèrement dans les différents établissements en fonction de la structure organisationnelle en place.

Responsabilités de l'université :

- désigner la personne coordonnatrice de la formation clinique responsable des stages des étudiantes et étudiants dans chaque programme pour coordonner les activités de formation clinique des stagiaires;
- fournir à la personne désignée par le milieu d'accueil une confirmation des stagiaires assignés pour chacune des places de stage offertes préalablement au début de chaque stage;
- informer les stagiaires des exigences du milieu d'accueil concernant l'engagement à la confidentialité, la vérification des antécédents judiciaires ou toute autre exigence exprimée par le milieu d'accueil;
- défrayer les coûts et à maintenir en vigueur les couvertures d'assurance de responsabilité et la couverture CNESST des stagiaires offertes par les polices d'assurance actuellement détenues par l'UNIVERSITÉ, dans les limites et selon les termes et conditions de ces polices;
- veiller à ce que les stagiaires aient obtenu la vaccination nécessaire pour travailler dans le réseau de la santé;
- assumer la responsabilité académique des stagiaires en cours de stage et conserver les documents académiques des stagiaires à la suite du stage;
- prendre les mesures et à offrir le soutien appropriés lorsqu'une situation de stage nécessite une attention particulière ;
- nommer les personnes superviseuses de stage à titre de Superviseur de stage associé, selon les règles en vigueur et avec les avantages associés à ce titre.

Responsabilités du coordonnateur universitaire de la formation clinique (CFC) :

- Offrir des formations sur le programme universitaire, sur les exigences pour les différents stages et sur le rôle de superviseur ;
- Coordonner l'ensemble du processus académique d'attribution de places de stage (sollicitation des places de stage, assignation des places de stage et préparation pour le stage);
- Assurer la transmission des informations nécessaire à l'organisation et à la mise en œuvre des stages de façon diligente;
- Offrir l'accompagnement requis aux personnes superviseuses ou aux stagiaires lorsqu'une situation de stage nécessite une attention particulière;
- Assurer la qualité des expériences de stages offertes aux stagiaires et effectuer les suivis appropriés lorsque nécessaire.

Responsabilités du milieu d'accueil :

- offrir un environnement d'apprentissage favorable et à permettre l'accès aux services, équipements, matériel et à toute ressource requises par les stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions;
- accepter que des ergothérapeutes ou physiothérapeutes membres de son personnel assurent, dans le cadre de leurs fonctions régulières, la supervision des Stagiaires conformément aux modalités déterminées par le Programme;
- s'engager que la totalité des tâches ou interventions effectuées par les stagiaires demeure toujours sous la responsabilité du ou des professionnels de la santé mandatés pour l'encadrement du stage;
- s'engager à ne pas rémunérer les stagiaires dans le cadre des activités en lien avec leur stage;
- offrir des services médicaux d'urgence, advenant que les stagiaires soient malade ou victime d'accident au cours de leur stage et en informe dans les meilleurs délais la personne coordonnatrice de la formation clinique;
- dans l'éventualité où le milieu d'accueil ne possède pas de politique sur le harcèlement et l'intimidation, respecter et faire appliquer celle de l'université (Politique sur la promotion des droits fondamentaux des personnes et la prévention de toute forme de harcèlement et de discrimination).
- faire visiter, à toute personne désignée par l'université, le milieu de stage aux fins de s'assurer du respect des normes de qualité.

Responsabilités de la personne désignée responsable du milieu d'accueil

- Coordonner le processus d'accueil des stagiaires au sein du milieu d'accueil (coordination des offres de stage lors de la sollicitation, gestion annuelle des offres de stage et préparation pour chaque stage);
- Communiquer les informations provenant de l'université aux ergothérapeutes et physiothérapeutes de façon diligente;
- Assurer la transmission des informations nécessaire à l'organisation et à la mise en œuvre des stages de façon diligente;
- Assurer la qualité des expériences de supervision des personnes superviseuses et effectuer les suivis appropriés lorsque nécessaire.

Responsabilités du superviseur:

- Se familiariser avec le programme universitaire, avec les exigences pour les différents stages et avec le rôle de superviseur;
- Informer les stagiaires de ses attentes et leur offrir une rétroaction régulière et au moment opportun;
- Augmenter graduellement et de façon appropriée les responsabilités des stagiaires et se montrer disponible pour lui offrir une supervision adéquate;
- Rencontrer les stagiaires à mi-stage et à la fin de son stage pour discuter de leur rendement et procéder à leur évaluation;

- Communiquer avec la personne coordonnatrice de la formation clinique si les stagiaires éprouvent des difficultés en cours de stage;

Responsabilité du stagiaire :

- Se conformer aux politiques et aux procédures de l'université et du milieu d'accueil;
- Respecter les codes de déontologie en vigueur en tout temps (organisme de réglementation professionnel, milieu d'accueil et université)
- Confirmer son arrivée en stage avec la personne superviseuse;
- Se fixer des objectifs personnels et professionnels avant le début de son stage et les adapter au besoin;
- Développer ses compétences professionnelles propres à l'ergothérapie ou à la physiothérapie;
- Communiquer dès que possible avec la personne superviseuse ou avec la personne coordonnatrice de la formation clinique s'il éprouve des difficultés dans le cadre de son stage;
- Formuler des commentaires à la personne coordonnatrice de la formation clinique au sujet de son expérience de stage;

CODE DU STAGIAIRE

Le stagiaire doit se conformer au code de déontologie de son ordre professionnel ainsi qu'aux politiques et procédures du milieu de stages. Par ailleurs, les programmes de physiothérapie et d'ergothérapie ont émis un code de déontologie dans un contexte de formation clinique.

- Le stagiaire en physiothérapie ne peut appliquer les neuf actes professionnels qui sont réservés aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie (OPPQ) par le Code des professions (paragraphe de l'article 37.1) que s'il est sous supervision d'un physiothérapeute qui est disponible en vue d'une intervention dans un court délai.
- Le stagiaire en ergothérapie ne peut appliquer les quatre actes professionnels qui sont réservés aux membres de l'Ordre professionnel de l'ergothérapie du Québec (OEQ) par le Code des professions (paragraphe de l'article 37.2) que s'il est sous supervision d'un ergothérapeute membre de l'OEQ qui est disponible en vue d'une intervention dans un court délai.
- Le stagiaire doit se conformer aux recommandations du ou des superviseurs avec lequel ou avec lesquels il est jumelé. Advenant que l'avis d'un superviseur soit contraire aux Codes de déontologie de l'OPPQ, de l'OEQ ou de l'établissement impliqué, l'étudiant doit s'abstenir d'agir et en aviser le CFC en physiothérapie ou en ergothérapie.
- Le stagiaire doit tenir compte des limites de ses connaissances, habiletés et aptitudes. Il ne doit donc pas entreprendre d'actions pour lesquelles il n'est pas adéquatement formé sans un niveau de supervision approprié.
- Le stagiaire doit informer le plus tôt possible le superviseur avec lequel il est jumelé de toute situation préjudiciable pour le client qu'il aurait commise dans l'exercice de ses fonctions.

- Pendant la durée du stage, le stagiaire doit maintenir une relation strictement professionnelle avec les clients auprès desquels il est appelé à intervenir ainsi qu'avec le ou les superviseurs avec lesquels il est jumelé.

RÈGLEMENTS DE LA FORMATION CLINIQUE

EXPOSITION CLINIQUE EN STAGE

Les CFC sont responsables de s'assurer que l'ensemble de la formation clinique des étudiants répond aux exigences du Programme de physiothérapie ou d'ergothérapie de l'Université de Sherbrooke et à celles des organismes d'agrément de chaque programme. À cet effet, tous les étudiants sont tenus de compléter des stages dans différents contextes et d'interagir avec une variété de clientèles. Afin d'assurer cette diversité, les étudiants sont tenus de compléter leur *Inventaire des expériences de stage* et de le faire authentifier par leur superviseur à la fin des stages 2, 3, 4, 5 et 6.

En ergothérapie

En ergothérapie, il est requis d'attribuer des places de stage permettant aux étudiants de faire des expériences diversifiées relativement aux mandats ergothérapeutiques et défis occupationnels de la clientèle rencontrée. En ce sens, lors des stages 2, 3, 4, 5 ou 6, chaque étudiant doit nécessairement réaliser au moins un stage auprès des aînés, un auprès des enfants (ou adolescent) et un auprès des adultes et, si possible, une expérience de stage dans un contexte de pratique émergente ou non traditionnelle de l'ergothérapie.

En physiothérapie

Les exigences au niveau de l'exposition clinique en stage en physiothérapie reposent essentiellement sur les dernières *Lignes directrices nationales relatives au cursus d'entrée à la pratique de la physiothérapie (2019)* énoncées par le Conseil canadien des programmes universitaires en physiothérapie (CCPUP). Le Programme de physiothérapie reconnaît les quatre exigences suivantes :

1) Exigence concernant le nombre d'heures d'exposition clinique

En physiothérapie, les étudiants doivent cumuler un certain nombre d'heures d'exposition clinique. Au total, le Programme de physiothérapie prévoit 1190 heures de formation clinique en stage. **Chaque étudiant est ainsi tenu de compléter 34 semaines de stage à temps complet, à l'intérieur du programme de baccalauréat-maitrise en physiothérapie.**

Une semaine de stage est considérée à temps complet si l'étudiant complète 35 heures de travail par semaine. L'horaire du superviseur peut être légèrement en deçà de 35 heures par semaines. Dans ce cas, l'étudiant se verra confier des activités de formation clinique qu'il pourra accomplir de façon autonome ou sous supervision alternative (supervision différée, co-supervision, etc.). Occasionnellement, certains stages peuvent également être prolongés, afin d'assurer que l'étudiant réalise les heures requises pour que le stage soit considéré complet.

L'étudiant peut s'attendre à devoir compléter environ une heure de travail par jour, en dehors de ses heures de stage, afin de préparer sa journée du lendemain. Ces heures ne sont pas comptabilisées formellement dans les 1190 heures de formation clinique reconnues.

Au minimum, 820 heures de stage doivent être complétées dans un contexte de soins direct auprès d'une clientèle en physiothérapie. Ainsi, un étudiant peut faire un maximum d'un stage de 4^e année dans un contexte non clinique, tel qu'en recherche ou en gestion (245 heures), tant qu'il a satisfait ou qu'il satisfera aux exigences du Programme de physiothérapie en matière de formation clinique au moment de l'obtention de son diplôme (clientèle, domaines de pratique et supervision).

2) Exigence concernant l'exposition aux différents domaines de pratique clinique

Dans le cadre de leur formation en physiothérapie, les étudiants doivent être exposés aux principaux domaines de pratique clinique de la physiothérapie. Plus spécifiquement, **chaque étudiant doit compléter un minimum de 100 heures dans les domaines de pratique clinique suivants : musculosquelettique, neurologie et cardiovasculaire ou respiratoire**. Les heures relevant de ces trois principaux domaines de pratique clinique peuvent être complétées auprès de toute clientèle et elles peuvent également être cumulées à travers plusieurs stages.

Tout en acquérant de l'expérience clinique dans les trois principaux domaines de pratique, chaque étudiant devra aussi acquérir de l'expérience clinique auprès de clientèles aux prises avec des problèmes complexes (ou multiples) et auprès de clientèles d'âges variés (à toutes les étapes de la vie).

Les heures d'exposition clinique des étudiants dans les trois principaux domaines de pratique clinique et avec les différents groupes d'âge sont recueillies à la fin de chaque stage à l'aide de la page de « description de la clientèle vue en stage » dans le FOCUS. Elles sont validées par le superviseur au moment de l'évaluation finale du stagiaire. Le programme fait un suivi étroit des heures d'exposition clinique effectuée dans les trois domaines de pratique clinique, auprès des différentes clientèles ainsi qu'auprès des différents groupes d'âge pour chaque étudiant. L'exposition clinique des étudiants influence directement l'attribution des places de stage, ce critère devenant même prioritaire pour l'attribution des stages finaux par rapport aux choix de stage émis par les étudiants. Advenant que cette condition ne soit pas remplie, des heures de stages supplémentaires pourraient être exigées afin de s'assurer que l'étudiant a satisfait au critère d'exposition concernant les domaines de pratique clinique.

3) Exigence concernant l'exposition aux différents contextes de pratique

Chaque étudiant doit acquérir une expérience clinique significative dans les 3 contextes de pratique suivants : soins de courte durée/ soins hospitaliers, réadaptation ou soins de santé communautaire ainsi qu'en soins ambulatoires ou clinique privée. Il est suggéré que chaque étudiant soit exposé à un minimum de 100 heures dans ces trois catégories de contextes de

pratique. E tout temps, le programme s'assurera que les étudiants soient exposés à une variété de milieux de stage différents. En ce sens, un étudiant ne peut compléter deux stages dans un même milieu de stage.

Les définitions pour les trois catégories de contextes sont les suivantes :

Soins de courte durée/soins hospitaliers :

Soins de physiothérapie dispensés, en tant que membre d'une équipe interprofessionnelle, à des patients en raison d'une affection en phase aiguë, d'une aggravation aiguë ou d'une intervention chirurgicale nécessitant un séjour dans un établissement de soins de courte durée.

Réadaptation ou soins de santé communautaire :

Soins de physiothérapie dispensés, en tant que membre d'une équipe interprofessionnelle, à des patients en vue de maximiser l'autonomie fonctionnelle. Généralement après le diagnostic d'une nouvelle affection, une blessure entraînant une invalidité, une maladie en phase aiguë, une intervention chirurgicale ou l'évolution d'une affection chronique. La réadaptation ou les soins de santé communautaire peuvent être dispensés dans un hôpital, une unité de réadaptation, une clinique de réadaptation, à domicile, dans des établissements de formation, etc.

Soins ambulatoires ou clinique privée :

Soins de physiothérapie dispensés par un prestataire unique ou par un membre d'une équipe interprofessionnelle, à un patient qui vit dans la collectivité et qui reçoit un traitement de physiothérapie en consultation externe. Ces soins peuvent être dispensés dans des cliniques de physiothérapie privées, des cliniques externes publiques, sur les lieux de travail, etc.

Les heures d'exposition clinique des étudiants dans ces trois catégories de contexte de pratique sont recueillies à la fin de chaque stage à l'aide de la page de « description de la clientèle vue en stage » dans le FOCUS. Elles sont validées par le superviseur au moment de l'évaluation finale du stagiaire. Le programme fait un suivi étroit des heures d'exposition clinique effectuées dans ces trois contextes de pratique pour chaque étudiant. L'exposition clinique des étudiants influence directement l'attribution des places de stage des étudiants.

4) Exigence concernant la supervision des étudiants

Bien que la majorité des heures de formation clinique soit supervisée et évaluée par des physiothérapeutes qualifiés, les étudiants peuvent, en certaines circonstances, être supervisés au quotidien par des professionnels qualifiés appartenant à d'autres disciplines (exemple : thérapeute en réadaptation physique, thérapeute du sport, médecins, etc.). Ces possibilités de formation clinique permettent aux étudiants d'acquérir de l'expérience dans des milieux de pratique moins traditionnels ou en émergence. Lorsqu'un professionnel non membre de l'OPPQ supervise le stage d'un étudiant, une co-supervision par un membre de l'OPPQ est automatiquement mise en place et le FOCUS devra être signé par le physiothérapeute impliqué en co-supervision.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ATTRIBUTION DES PLACES DE STAGE

En aucun temps les étudiants ne sont autorisés à solliciter ou à communiquer directement avec un superviseur ou un responsable d'un établissement à la recherche d'une place de stage.

L'attribution des places de stage est effectuée selon les critères suivants :

- respect des protocoles d'entente avec les établissements publics de santé;
- exigences nationales au regard de l'exposition des étudiants à des domaines de pratique, des contextes de pratique et des clientèles variés au cours de sa formation;
- équité au regard de la fréquence de l'obtention des sélections d'intérêts énoncés par l'étudiant;
- répartition géographique à travers le territoire du Réseau universitaire intégré en santé (RUIS) de l'Université de Sherbrooke;
- Intérêts et préférences exprimées par les étudiants.

PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES PLACES DE STAGES

Chaque printemps, les CFC sollicitent les responsables administratifs ou les responsables cliniques des établissements du RUIS afin de recueillir les offres de stage pour l'année universitaire suivante. Des relances seront faites périodiquement au cours de l'année afin de solliciter des places de stage supplémentaires, afin de répondre aux besoins de formation de nos étudiants.

L'attribution des places de stage débute environ 8 semaines avant le début de chaque stage. Les étudiants reçoivent la description des places de stage disponibles. Ils peuvent alors exprimer leurs intérêts et préférences quant aux places de stages offertes. Ces préférences seront considérées lors de l'attribution des places de stage par le coordonnateur de la formation clinique (voir les principes généraux d'attribution des places de stage ci-haut). La décision définitive de l'attribution des places de stage revient aux CFC et les changements ne sont pas possible une fois que l'attribution des places de stage est complétée.

Le résultat du processus d'attribution des places de stage est annoncé aux milieux de stages environ 6 semaines avant le début du stage. Suivant le processus d'appariement, les CFC envoient aux responsables administratifs ou aux responsables cliniques de chacun des établissements une confirmation des places de stage par une lettre précisant les dates du stage et les noms des stagiaires. Les dates des ateliers de formation à l'intention des nouveaux superviseurs seront alors publicisées. De plus, les informations et la documentation requises pour soutenir le superviseur dans son rôle seront rendues disponibles dans ce *Cahier de stage* ou sur le site Web de l'École de réadaptation : <http://www.usherbrooke.ca/readaptation/stages/>

L'attribution des places de stage est ensuite annoncée aux étudiants sur le site Moodle de chaque stage environ 4 semaines avant le début du stage. Les étudiants recevront les coordonnées de leur superviseur afin de le contacter pour confirmer leur stage et recueillir les informations pertinentes

pour préparer leur arrivée (endroit exact, heure, etc.). Les étudiants participeront alors à des rencontres de préparation et ils pourront amorcer les recherches d'hébergement si nécessaire.

STAGES SUR LE TERRITOIRE RUIS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Les stages sont principalement et prioritairement attribués dans les établissements situés sur le territoire du Réseau universitaire intégré en santé (RUIS) de l'Université de Sherbrooke, tels que définis par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec. La carte des territoires RUIS des universités québécoises est disponible ici : <http://www.ruisherbrooke.ca/>

Les étudiants réaliseront principalement des stages dans les établissements situés sur l'ensemble du territoire RUIS Sherbrooke :

- CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- CISSS de la Montérégie-Ouest
- CISSS de la Montérégie-Est
- CISSS de la Montérégie-Centre
- CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (Drummondville, Victoriaville, Nicolet)
- CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Chicoutimi)
- CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue (Rouyn-Noranda)

ATTRIBUTION DE STAGES HORS RUIS AU QUÉBEC

Les étudiantes et étudiants peuvent faire une demande par écrit au CFC pour effectuer un stage à l'extérieur du RUIS de l'Université de Sherbrooke. Ce type de stage est possible au cours des stages 4, 5 et 6 seulement. Ces demandes sont sujettes à approbation par le CFC. Elles sont traitées individuellement en collaboration avec les différentes instances concernées.

Au cours des stages 4, 5 ou 6, un étudiant ne peut effectuer qu'un seul stage hors RUIS. À la suite des démarches pour localiser un stage hors RUIS, si l'étudiant se voit offrir une place de stage, elle ou il ne peut en aucun temps décliner l'offre de l'université hôte.

ATTRIBUTION DE STAGES HORS RUIS AU CANADA

Les étudiantes et étudiants ayant un intérêt pour un stage hors RUIS, au Canada ou à l'international doivent participer aux sessions d'informations avant de faire leur demande par écrit. Les dates de dépôt des demandes seront communiquées lors de ces sessions. Ils seront alors partenaires dans la démarche avec le CFC et devront se conformer aux politiques et systèmes nationaux de placement. Certaines universités exigent des frais pour étudier toute demande de stage hors RUIS. Le paiement de ces frais par l'étudiant qui fait une demande de stage hors RUIS ne constitue cependant pas une garantie de recevoir une place de stage.

ATTRIBUTION DE STAGES INTERNATIONAUX ET EN SANTÉ MONDIALE

Les écrits scientifiques identifient que les stages internationaux et en santé mondiale sont uniques au regard des apprentissages que font les étudiants, puisqu'ils s'effectuent dans des environnements

différents du contexte conventionnel. Ces stages requièrent un haut niveau de réflexion éthique et morale, une ouverture à avancer dans l'incertitude et un effort constant d'adaptation aux composantes culturelles de la communauté ou du pays hôte. Par conséquent, les étudiantes et étudiants désireux de faire un stage en santé mondiale ou international devront participer à une démarche de sélection incluant, entre autres, de soumettre une lettre de motivation et de participer à des sessions de formation organisées par le Bureau des relations internationales de la FMSS et par l'École de réadaptation avant et au retour du stage. L'étudiant qui fait une demande de stage à l'international doit s'engager à réaliser l'ensemble de la formation offerte en santé mondiale, en plus du curriculum standard de son programme d'études.

Un stage à l'international se réalise uniquement durant la 4^e année de formation. Toutefois, la planification se réalise durant la troisième année de formation. Avant de déposer une demande formelle, une rencontre avec un des coordonnateurs de la formation clinique permet de clarifier les responsabilités inhérentes à ce type de stage et le coût, ainsi que de valider la faisabilité de la demande. Il existe certaines sources de financement pour un stage international, mais la démarche pour l'obtention de financement relève entièrement du requérant.

FRAIS EN COURUS EN STAGE

En toute situation, les frais de déplacement et d'hébergement encourus par les stages incombent aux étudiants. Les étudiants sont invités à consulter les sections aide financière et transport du site Moodle de chaque stage.

PROCESSUS PRÉPARATOIRE EN VUE DU STAGE

La personne responsable de la formation ou de l'enseignement du milieu de stage reçoit le nom des stagiaires qui arriveront environ 6 semaines avant le début du stage. Cette personne doit confirmer la tenue du stage auprès du superviseur et prévoir l'accueil de l'étudiant. Si des démarches doivent être effectuées avant l'arrivée en stage de l'étudiant (déclaration d'antécédents judiciaires ou vérification du dossier criminel, engagement à la confidentialité, ouvertures de comptes informatiques, questionnaires informatifs ou médicaux à compléter, etc.), l'université pourra agir en tant que facilitateur afin de s'assurer que l'étudiant soit dûment informé des exigences particulières de certains milieux et qu'il s'y conforme diligemment.

La première journée d'accueil d'un stagiaire dans son nouveau milieu de stage doit comprendre une brève orientation sur l'établissement. Une liste des éléments à aborder lors de l'orientation des stagiaires est présentée à l'Annexe A. Par la suite, le superviseur a la responsabilité d'accueillir le stagiaire et de l'orienter plus spécifiquement au contexte de pratique de l'ergothérapie ou de la physiothérapie. Cette activité d'accueil est une occasion pour l'étudiant de se familiariser avec les activités professionnelles du milieu de stages et d'échanger sur le déroulement du stage avec son superviseur en complétant avec lui l'alliance de stage. Une liste des éléments à aborder lors de l'accueil du stagiaire par le superviseur est présentée à l'Annexe B.

Par la suite, il est attendu que l'étudiant et son superviseur conviennent d'une alliance de stage dès les premiers jours du stage. Cette alliance permettra de convenir du fonctionnement prévu en stage, des attentes du superviseur, des moments formels de supervision et d'évaluation, des stratégies de supervision qui seront utilisées et toute autre information pertinente pour le bon déroulement du stage. L'alliance de stage est également une occasion précieuse d'échanger sur la vision qu'ont le superviseur et son étudiant du stage et de discuter ouvertement de leurs attentes respectives. Ceci permet de convenir d'une vision convergente du stage et de travailler ensemble dans une même direction pour les semaines du stage à venir. Une copie de l'alliance de stage se trouve à l'annexe C.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

OUTIL D'ÉVALUATION DU STAGIAIRE

L'évaluation du rendement est un processus transparent et continu de rétroaction qui s'inscrit dans un contexte d'apprentissage des savoirs, savoir-faire et savoir-être (CNFS 2004). Plus précisément, l'évaluation consiste en un temps d'arrêt pour faire le point sur les points forts et les points à améliorer. L'évaluation du rendement du stagiaire se fait tout au long du stage de façon continue afin de le situer et de déterminer les expériences et les situations qui favoriseront sa progression. Par ailleurs, deux moments d'évaluation formative et sommative sont prévus pendant le stage. L'outil d'évaluation développé par les programmes pour documenter et situer le développement des rôles (ergothérapie), des domaines (physiothérapie) et compétences du stagiaire s'intitule le *Formulaire d'observation des compétences - Université de Sherbrooke* (FOCUS-ergothérapie et FOCUS-physiothérapie).

EN DÉBUT DE STAGE

Un exemplaire électronique de l'outil d'évaluation FOCUS sera envoyé au superviseur par courriel dans la semaine précédant le début du stage. Une vidéo explicative présentant l'outil d'évaluation et les informations techniques pour le compléter est disponible pour le superviseur afin qu'il puisse se familiariser avec l'outil.

Évaluation formative

À la mi-stage, l'évaluation formative doit être effectuée à l'aide du FOCUS. Cette évaluation est basée sur la progression de l'étudiant au cours des premières semaines du stage. Elle est donc centrale pour guider le stagiaire dans le développement de ses rôles/domaines de pratique et compétences pour la seconde moitié du stage. Elle doit être appuyée par des observations objectives de faits survenus en stage.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative fait état du niveau de développement des rôles/domaines de pratique et des compétences du stagiaire à la fin du stage. Les commentaires à ce stade visent à identifier les points forts et ceux à améliorer ultérieurement et à statuer du résultat du stage.

Déroulement des rencontres d'évaluation

À la mi-stage et à la fin du stage, le stagiaire et son superviseur doivent remplir une évaluation du rendement du stagiaire à l'aide du FOCUS, en préparation pour la rencontre d'évaluation formative ou sommative.

Lors des deux rencontres d'évaluation, l'étudiant doit d'abord présenter son autoévaluation. Le superviseur pourra ensuite présenter son évaluation et construire sur ce que l'étudiant aura présenté précédemment. Une fois que les deux parties ont présenté leur vision, une discussion quant aux écarts peut avoir lieu.

À la fin du stage, l'autoévaluation est conservée par l'étudiant dans son portfolio afin d'en discuter avec son mentor dans le cadre du cours *Réflexion sur sa pratique professionnelle (Mentorat)*. Le FOCUS électronique PDF complété par le superviseur doit être acheminé à l'École de réadaptation dans la semaine suivant la fin du stage. Il sera retourné par courriel en utilisant la boîte professionnelle du superviseur à l'adresse : Stages-readaptation-med@usherbrooke.ca. L'adresse courriel du stagiaire en doit être inscrite en copie conforme afin qu'il reçoive un exemplaire du FOCUS à déposer dans son portfolio du cours *Réflexion sur sa pratique professionnelle (Mentorat)*.

STAGE DIFFICILE

Lorsque le stagiaire expérimente un stage difficile, peu importe la raison (ex. stress, motivation, inquiétude, apprentissage difficile ou relation tendue), il doit en aviser son superviseur ou le CFC afin d'obtenir un soutien approprié. Dans de telles circonstances, il est primordial de maintenir la communication et d'éviter l'isolement de la personne en difficulté. Selon le cas, le stagiaire peut également s'adresser à son mentor ou au professeur adjoint à la vie étudiante.

Dans une perspective d'évaluation formative, lorsque le superviseur juge que l'étudiant présente des difficultés importantes en lien avec le développement de certains rôles/domaines ou compétences, il doit en aviser promptement le stagiaire. Le superviseur est alors invité à remplir le formulaire « Documentation des difficultés quant au développement d'une compétence » (formulaire annexe F) afin de documenter la difficulté observée et de la communiquer par écrit à l'étudiant.

Lorsque la difficulté constatée par le superviseur peut compromettre la réussite du stage, le superviseur doit aviser le CFC et les difficultés doivent être documentées sur le formulaire « Documentation des difficultés quant au développement d'une compétence » (annexe F). Par la suite, le CFC, le superviseur et le stagiaire conviennent et collaborent pour mettre en œuvre d'un plan d'action visant l'amélioration de la situation.

INCIDENT CRITIQUE

Un incident critique reflète la survenue d'un événement de dangerosité ou encore d'un manque de professionnalisme de la part de l'étudiant. Les incidents critiques peuvent être de deux types : mineurs ou majeurs.

Les exemples de problèmes de sécurité ou de professionnalisme considérés comme « mineurs » comprennent entre autres :

- Pratiquer une intervention sans le consentement du client;
- Ne pas respecter le code de déontologie;
- Omettre les principes de sécurité exigés par la condition du client (c. à. d. freins sur le fauteuil roulant, côtés de lit, gestion du risque de chute, etc.);
- Ne pas respecter les précautions ou contre-indications à une intervention;
- Omettre de se conformer aux procédures de travail du milieu;
- Réagir négativement face à la critique et/ou adopter une attitude de confrontation.

Les problèmes de sécurité et de manque de professionnalisme considérés comme « majeurs » comprennent toute conduite qui cause un préjudice grave au client, aux collègues ou à l'entourage ou toute action qui enfreint la Loi. Les exemples de problèmes de sécurité ou de professionnalisme considérés comme « majeurs » comprennent :

- Voler;
- Agir abusivement envers quelqu'un sur le plan physique ou émotif;
- Se présenter en état d'intoxication sur le lieu de travail.

Afin d'assurer la protection de la clientèle et de signaler à l'étudiant l'importance de la situation, il est essentiel que le superviseur documente tous les incidents critiques à l'aide du formulaire de Déclaration d'incident critique (annexe G) qui surviennent en cours de stage.

Lorsque survient un premier incident critique mineur, le superviseur doit documenter la situation à l'aide de l'Annexe G et la remettre à l'étudiant promptement. Il peut communiquer avec le CFC si la situation le requiert ou selon son jugement. Lorsque deux incidents critiques mineurs sont notés par le superviseur, ce dernier doit compléter une seconde Annexe G et aviser immédiatement le CFC. Advenant un troisième incident critique mineur, il convient de compléter une troisième Annexe G et l'étudiant serait considéré en situation d'échec du stage (voir la section Réussite ou échec d'un stage).

Lorsqu'un incident critique majeur est noté par le superviseur ou l'établissement de stage, ce dernier doit en aviser immédiatement le CFC. Un incident critique majeur mène automatiquement à l'exclusion du stage (voir la section Réussite ou échec d'un stage). Selon le cas, l'étudiant concerné peut se voir exclure du programme à la suite d'une décision de la direction ou du comité de promotion.

RÉUSSITE OU ÉCHEC D'UN STAGE

L'évaluation sommative permet au superviseur d'émettre l'une ou l'autre des recommandations suivantes concernant la performance globale de l'étudiant en stage :

- **Réussite avec distinction** – La performance globale de l'étudiant est exceptionnelle et dépasse les attentes pour un étudiant à ce niveau de stage.

- **Réussite** – La performance globale de l'étudiant correspond aux attentes pour un étudiant à ce niveau de stage.
- **Réussite minimale** – la performance de l'étudiant est à la limite inférieure des attentes pour un étudiant à ce niveau de stage et il démontre certaines faiblesses qui pourraient nécessiter un suivi particulier.
- **Échec** – la performance de l'étudiant est constamment en deçà des attentes pour un étudiant à ce niveau de stage et/ou il démontre des lacunes importantes au niveau du professionnalisme, de la communication, de la sécurité ou du raisonnement clinique.

Par ailleurs, il est recommandé au superviseur d'émettre une recommandation d'échec lorsque :

- deux rôles (ergothérapie) ou deux domaines de la pratique de la physiothérapie ou plus sont en deçà des attentes pour le niveau de stage (joindre les Annexes F);
- un incident critique majeur est noté au dossier du stagiaire (joindre l'Annexe G);
- trois incidents critiques mineurs sont notés au dossier du stagiaire (joindre les Annexes G).

La responsabilité d'attribuer le résultat final d'échec ou de réussite d'un stage **relève du CFC**. Ce résultat final sera basé sur la recommandation du superviseur émise lors de l'évaluation sommative du stagiaire et sur toutes autres informations pertinentes tirées de l'expérience de stage (ex. annexe G et F, alliance de stage, journal réflexif). Les recommandations « Réussite avec distinction »; « Réussite »; « Réussite minimale » émise dans le FOCUS mènent généralement à une note finale de « R » sur le relevé de notes de l'étudiant concerné. Une recommandation du superviseur « Échec » lors de l'évaluation sommative du stagiaire mène généralement à l'attribution d'une note finale de « E » sur le relevé de notes de l'étudiant concerné. Il est considéré qu'une note finale échec (« E ») peut s'avérer nécessaire pour maintenir des standards de formation concordant avec les exigences nationales de pratique afin d'assurer la protection du client, du public et de la profession.

Si un étudiant désire contester la note finale attribuée à son stage, les règlements universitaires quant à une demande de révision de note s'appliquent.

REPRISE D'UN STAGE À LA SUITE D'UN ÉCHEC

L'article 4.5.1.3 Conséquence de l'échec à un stage obligatoire du Règlement des études ainsi que l'article 10.3.7.4 Conséquence de l'échec à un stage obligatoire des Exceptions au règlement des études des Programmes de maîtrise en ergothérapie et de maîtrise en physiothérapie s'appliquent. Ils se lisent comme suit :

Dans l'éventualité d'une situation de stage problématique susceptible de conduire à un échec, l'étudiante ou l'étudiant et la faculté ou le centre universitaire de formation ont la responsabilité de communiquer la nature des difficultés par écrit à l'autre partie au plus tard avant le dernier tiers du stage. Le cas échéant, un plan d'amélioration et des conditions de poursuite sont définis par la faculté ou le centre universitaire de formation avec l'étudiante ou l'étudiant.

Un échec à un stage obligatoire entraîne, dans le cas d'un premier échec de stage, l'imposition d'une reprise de stage.

Advenant un deuxième échec (une reprise ou un stage d'un autre niveau), le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant est transmis au comité de promotion qui, à la suite de l'évaluation du dossier, recommande soit la poursuite du programme comprenant la remédiation requise, ou transmet une recommandation d'exclusion du programme d'études à la doyenne ou au doyen.

En cas d'échec à un troisième stage (une reprise ou un stage d'un autre niveau), le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant est référé au comité de promotion qui recommandera à la doyenne ou au doyen, l'exclusion du programme d'études.

Lorsque la compilation des résultats d'un stage obligatoire peut conduire à un échec, la faculté ou le centre universitaire de formation forme un jury qui délibère sur la note finale à accorder à l'étudiante ou à l'étudiant pour ce stage. La décision du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'une demande de révision de note.

STAGE INCOMPLET

Un stage peut être noté « Incomplet » dans le relevé de note de l'étudiant advenant une interruption du stage pour des considérations administratives relevant du milieu de stages (ex. maladie du superviseur et impossibilité de le remplacer) ou des problèmes de santé du stagiaire (ex. problèmes de santé entraînant une absence dépassant 10% de la durée du stage). Dans le cas de problème de santé, une attestation médicale écrite sera exigée. De plus, un stage peut également être noté « Incomplet » lorsqu'il est déterminé par le coordonnateur de la formation clinique que l'étudiant n'a pas bénéficié des conditions minimales qui sont nécessaires à la réussite d'un stage.

Lorsque le stage est noté « In » (incomplet), le stage est repris en totalité ou partiellement, à temps complet ou à temps partiel, dans le même contexte ou pas, auprès de la même clientèle ou pas, selon la disponibilité des places de stage et du besoin de l'étudiant concerné.

INVENTAIRE DES EXPÉRIENCES DE STAGE

Un inventaire compilant toutes les expériences de stage est complété par l'étudiant au fur et à mesure que son stage évolue. Cet inventaire documente les clientèles rencontrées et les expériences vécues au cours des stages 2 à 6. Le stagiaire est responsable de compléter son inventaire des expériences de stage, en version électronique, durant les stages 2 à 6. Lors de l'évaluation sommative de fin de stage, le superviseur apposera ses initiales à l'endroit prévu dans le FOCUS, indiquant qu'il a regardé l'inventaire de son stagiaire. À la fin du stage, l'étudiant doit déposer un exemplaire de son inventaire en version électronique sur le site Moodle.

Il doit également conserver précieusement une copie de celui-ci tout au long de son parcours de formation. Ainsi, lors des stages 3 à 6, le stagiaire devra acheminer au superviseur son inventaire

présentant les expériences cumulées au cours des stages antérieurs. Le superviseur pourra alors prendre des situations rencontrées par l'étudiant au cours de sa formation clinique.

ÉVALUATION DE L'EXPÉRIENCE DE STAGE

Dans un souci d'amélioration continue, le stagiaire est invité à remplir un questionnaire d'évaluation de son expérience de stage une fois le stage terminé. Ce questionnaire est strictement confidentiel et il permet au CFC d'être informé de la qualité de l'expérience de stage vécue par l'étudiant. Au besoin, le CFC peut demander à rencontrer un étudiant si certains éléments de l'évaluation de l'expérience de stage sont inhabituels ou questionnants. De plus, le CFC peut également demander à rencontrer un étudiant pour faire un retour sur une expérience de stage plus difficile ou comportant certains défis.

ALGORITHME : DÉROULEMENT D'UN STAGE

Avant le stage

Appel de l'étudiant 1 -2 sem. avant début du stage

Accueil

Orientation dans le milieu par le responsable adm.

Orientation dans le programme par le superviseur

Rédaction de l'alliance de stage

Pendant le stage

Complétion du journal réflexif quotidiennement

Rencontres formelles de supervision (1h/sem)

Mi-stage

Évaluation formative de mi-stage

Retour sur l'alliance de stage

Fin de stage

Évaluation sommative de fin de stage

Retour sur l'alliance de stage

Validation de l'inventaire des expériences cliniques

Après le stage

Évaluation de l'exp. de stage par le stagiaire (Moodle)

Retour de la documentation

FOCUS :

- Format électronique signé, envoyé par courriel
- Copie électronique conservée dans le portfolio
- Autoévaluation conservée dans le portfolio

Inventaire des expériences de stage :

- Original numérique conservé par l'étudiant
- Copie numérique déposée sur Moodle
-

Difficulté avec le développement d'un rôle/domaine
(Compléter Annexe F du cahier de stage)

Incident critique
(Compléter Annexe G du cahier de stage)

Majeur

- Échec du stage
- Exclusion du milieu
- Retrait du programme

Mineur

- 1^{er} : encadrement par superviseur
- 2^e : encadrement par CFC
- 3^e : risque d'échec

Étudiant à risque d'échec si :

- Recommandation d'échec par le superviseur (SSA)
- Deux rôles/domaines ou plus en deçà des attentes
- Un incident critique majeur
- Trois incidents critiques mineurs

En présence d'un risque d'échec :

Évaluation du dossier par le CFC :

- Formulaires d'évaluation du superviseur et de l'étudiant
- Difficultés dans le développement d'un rôle/domaine (Annexe F du cahier de stage)
- Incidents critiques (Annexe G du cahier de stage)
- Travaux pendant le stage (résumé, alliance de stage, journal réflexif, etc.)
- Toute autre information pertinente

Décision finale sur échec/réussite du stage par CFC

Légende

SSA : Professeur associé de clinique (superviseur)

CFC : Coordonateur de la formation clinique (UdeS)

☎ : Appel au CFC (coord. page 39)

SUPERVISION

EXIGENCES POUR ÊTRE SUPERVISEUR

Ergothérapie

Comme exigé par l'Association canadienne d'ergothérapie (ACE) et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ), les ergothérapeutes peuvent superviser des stagiaires s'ils répondent à la condition suivante :

- Être membre de l'OEQ depuis au moins un an.

Physiothérapie

Comme exigé par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ), les physiothérapeutes peuvent superviser des stagiaires s'ils répondent aux conditions suivantes :

- Être membre de l'OPPQ;
- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction d'un comité de discipline de l'OPPQ ou du Tribunal des professions;
- Ne pas s'être fait imposer par le Bureau de l'OPPQ, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle ou du comité de discipline, un stage ou un cours de perfectionnement en application de l'article 55 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), au cours des trois dernières années précédant le stage.

Note : Aucune exigence particulière n'a été formulée par l'ordre au niveau d'un nombre d'années d'expérience minimal préalable à l'encadrement d'un stagiaire. Cependant, le programme de physiothérapie recommande que le superviseur ait au moins une année d'expérience de travail.

STATUT DE SUPERVISEUR DE STAGE ASSOCIÉ

Le titre de « Superviseur(e) de stage associé(e) » (SSA) est décerné aux superviseurs qui contribuent de façon régulière à la formation des stagiaires de l'École de réadaptation. Ce titre universitaire n'implique ni rang ni rémunération. Il vise à une reconnaissance des compétences et de l'implication dans la supervision des stagiaires. De plus, il vous donne accès au service de bibliothèques de l'Université. Chaque année, le commis aux stages fera parvenir aux personnes admissibles une invitation à poser leur candidature pour ce titre.

MODÈLES DE SUPERVISION

Les expériences de stage sont essentielles à la formation des étudiants en réadaptation. Par conséquent, les milieux de stages et les superviseurs s'avèrent des partenaires de premier plan pour la formation des futurs ergothérapeutes et physiothérapeutes. Il est important de mettre en place des solutions novatrices et adaptées aux milieux et superviseurs de stages afin de maintenir et développer la diversité et la qualité des expériences de stage offertes aux étudiants. En ce sens, selon la réalité de chacun, différents modèles de supervision peuvent être envisagés :

- Modèle de supervision avec un superviseur pour un stagiaire (1 : 1);
- Modèle de supervision avec un superviseur pour deux stagiaires (1 : 2);
- Modèle de supervision avec deux superviseurs dans un ou plusieurs programmes/clientèles différents pour un stagiaire (2 : 1);
- Modèle de supervision avec deux superviseurs dans un ou plusieurs programmes/clientèles différents pour deux ou plusieurs stagiaires (2 : 2);
- Superviseur présent 4 jours/semaine et étudiant 5 jours/semaine;
- Tout autre modèle de supervision pertinent, par exemple de la supervision à distance, co-supervision impliquant d'autres professionnels ou un stagiaire de niveau avancé.

Selon le modèle mis en place, les CFC offriront du soutien pour assurer une communication efficace entre tous les partenaires.

OUTILS DE SUPERVISION

Plusieurs outils ont été développés afin de favoriser le développement des rôles/domaines de pratique et compétences en stage. Voici les différents outils à utiliser pendant la supervision de stagiaires de niveaux 1 à 6 :

Alliance de stage

L'alliance de stage (Annexe C), convenu dès les premiers jours, donne une structure au stage et permet l'établissement d'un mode de fonctionnement entre le superviseur et le stagiaire. Effectivement, convenir d'une telle alliance permet d'exposer formellement les règles et attentes liées au contexte de stage, en plus de permettre au superviseur et au stagiaire d'exprimer formellement leurs préférences, besoins et objectifs respectifs. Il est recommandé au stagiaire et au superviseur de faire un retour ensemble sur l'alliance de stage au moment des rencontres d'évaluation mi-stage et fin de stage. L'alliance de stage doit être conservée dans le portfolio par l'étudiant afin d'en discuter avec son mentor dans le cadre du cours *Réflexion sur sa pratique professionnelle*.

Journal réflexif

L'étudiant doit compléter son journal réflexif tous les jours (annexe D) ou selon la fréquence convenue entre l'étudiant et son superviseur. Cette dernière peut varier durant le stage. Cet outil stimule chez l'étudiant l'autoévaluation et la réflexion, tout en permettant au superviseur de connaître la perception et le vécu du stagiaire. Nous demandons au superviseur de le lire et de le signer ponctuellement selon ce qui a été convenu dans l'alliance de stage. Au besoin, le superviseur peut le commenter par écrit ou verbalement. À la fin du stage, le journal réflexif est conservé par l'étudiant dans son portfolio afin d'en discuter avec son mentor dans le cadre du cours *Réflexion sur sa pratique professionnelle*.

Supervision informelle

Au quotidien, le stage est ponctué de moments informels de supervision. Ce type de supervision représente la majorité de l'encadrement fourni au stagiaire. Cette supervision peut s'effectuer en tout temps et concerner tout type de situation. Elle peut par exemple concerner une observation directe du superviseur ou le raisonnement clinique, le vécu ou les rapports écrits du stagiaire.

Supervision formelle

Les supervisions formelles sont des moments privilégiés pour l'étudiant de discuter avec son superviseur de certaines situations de stage et de faire le point sur l'actualisation de ses rôles/domaines de pratique et le développement de ses compétences. En effet, ces discussions permettent à l'étudiant d'exprimer ses découvertes, ses apprentissages et les difficultés rencontrées pendant son stage. Pendant le stage, il est attendu que le superviseur prévoit 60 minutes de supervision formelle par semaine. Les moments propices à la supervision formelle peuvent être déterminés dans l'alliance de stage établie en début de stage. Le stagiaire, en collaboration avec son superviseur, est responsable de proposer des sujets de discussion pour ces rencontres.

Rétroaction structurée

Les rétroactions se trouvent au cœur de toute supervision, qu'elle soit formelle ou informelle. Elles représentent le catalyseur du développement des compétences et de l'actualisation des rôles/domaines de pratique durant le stage. La rétroaction peut explorer: la perception de la situation, le raisonnement clinique (raisons et connaissances), les émotions et les besoins, les valeurs et les a priori du stagiaire. Ce sont les rétroactions qui donnent un sens au stage. Compte tenu de leur importance pour le développement de l'étudiant, il est recommandé au superviseur de suivre les 4 étapes suivantes pour guider les rétroactions :

1. **Amorce:** le superviseur circonscrit l'objet visé par la discussion (cadre l'objet de la rétroaction, sur quoi portera la rétroaction); créer un climat de confiance;
2. **Perception du stagiaire:** le stagiaire débute en exprimant sa perception de la situation et son raisonnement clinique (le superviseur utilise une question ouverte pour amorcer la discussion; il facilite l'expression du raisonnement de l'étudiant; il pose des questions de clarification; il évite les « pourquoi » et les jugements hâtifs;
3. **Perception du superviseur :** le superviseur engage un échange pédagogique avec le stagiaire en exprimant sa perception et son raisonnement;
4. **Plan et échéancier :** le stagiaire et le superviseur planifient la suite en fonction de ce qui a été mis en évidence lors de la rétroaction : décider des actions à accomplir (qui fait quoi ?) et des moyens à mettre en place (comment ?) et de l'échéancier (pour quand ?).

STRATÉGIES DE SUPERVISION

Il existe différentes stratégies permettant de favoriser le développement des compétences du stagiaire. Selon la situation, ces différents moyens peuvent être utilisés seuls ou en combinaison afin de faire des activités de formation clinique. Voici quelques stratégies couramment rencontrées.

Démonstration

Cette stratégie pédagogique permet à l'étudiant de bénéficier de l'expertise de son superviseur dans l'exécution d'activités professionnelles nécessitant des savoir-faire spécifiques ou complexes. Le superviseur nomme clairement la technique ou l'habileté clinique qui sera démontrée. Le superviseur effectue la technique avec un client ou avec le stagiaire. L'étudiant observe, puis peut être appelé à reproduire la technique. L'explication des étapes peut avoir lieu avant, pendant ou après la démonstration selon le contexte.

Jeux de rôle

Il s'agit de la reproduction d'une situation sous forme de scénario, où le stagiaire est confronté à un problème réel qu'il doit résoudre en jouant le rôle d'un personnage. Cette technique permet à l'étudiant qui hésite à passer à l'action, ou qui tend à être toujours dans un mode prudent et réfléchi de se préparer émotionnellement à gérer une procédure. Le superviseur invite l'étudiant à adopter le rôle du thérapeute ou du client tandis qu'elle ou il simule l'autre rôle. Ils simulent alors la situation dans laquelle le stagiaire a eu de la difficulté à agir ou dans laquelle il devra agir. Le jeu de rôle est immédiatement suivi d'une rétroaction sur la perception individuelle des faits et des éléments en cause et d'une réflexion sur les actions posées et des erreurs.

Enregistrements vidéo

L'enregistrement vidéo peut être une méthode de supervision efficace dans certains contextes. L'enregistrement est d'abord visionné par le stagiaire et s'ensuit une discussion avec le superviseur. Cette technique contribue à une prise de conscience de l'impact des comportements et attitudes sur la qualité de l'interaction avec le client ou sur le rendement. Elle permet également à l'étudiant de revoir sa perception de ses agirs.

Études de cas

L'étudiant présente à un ou plusieurs collègues un cas qui l'interpelle. Cette présentation permet de reconnaître l'application des connaissances théoriques, le raisonnement clinique et éthique de l'étudiant. La présentation reflète l'habileté à sélectionner et à communiquer des informations pertinentes et d'établir ses priorités. La deuxième partie consiste en une discussion ouverte avec analyse en profondeur dans le but de proposer un plan d'action pour ce cas.

Discussions de groupe

Selon le modèle de supervision en place, les programmes d'ergothérapie et de physiothérapie suggèrent fortement d'avoir recours aux activités de discussion de groupe pendant le stage. En effet, ce type d'activités favorise un partage des expériences cliniques entre les superviseurs et les étudiants, et entre les étudiants eux-mêmes favorisant ainsi le développement de la communication interdisciplinaire. Les étudiants peuvent alors mobiliser leurs ressources afin de progresser dans le développement de certaines compétences, de faire des apprentissages ou de collaborer afin de chercher des solutions à des problèmes cliniques. La fréquence de ces activités peut varier selon la disponibilité de l'ensemble des superviseurs et stagiaires.

FORMATION AUX SUPERVISEURS

FORMATION DE BASE À LA SUPERVISION DE STAGIAIRES

L'accueil de stagiaires fait appel à une multitude de savoirs, savoir-faire et savoir-être, liés à un rôle de superviseur. Les CFC en collaboration avec le Centre de pédagogie des sciences de la santé (CPSS) organisent donc des sessions de formation pour les superviseurs. Ces formations ont comme visée d'outiller les superviseurs dans leur rôle de formateur et de superviseur. Les questions qui sont abordées dans ces formations sont :

- Que sont les particularités des programmes d'ergothérapie et de physiothérapie?
- Quel est le fonctionnement des stages de l'Université de Sherbrooke?
- Comment réaliser l'évaluation du stagiaire en utilisant le FOCUS?
- Comment agir lorsque le stagiaire démontre des difficultés?
- Comment utiliser les outils de stage obligatoires?
- Comment adopter différents modes de supervision en stage?
- Comment réaliser une rétroaction structurée constructive pour le stagiaire?

Cette formation de base est offerte de façon récurrente au Campus de la santé et au Campus Longueuil de l'Université de Sherbrooke. Au besoin, des formations brèves et personnalisées peuvent être organisées lorsque la situation le requiert. Ces formations sur mesure sont effectuées par téléphone ou par TEAMS.

SYMPOSIUM ANNUEL

Annuellement, une journée symposium est organisée en avril. À cette occasion, des conférences portant sur différentes thématiques seront présentées, soit en lien avec la supervision de stagiaires ou relative à la pratique de la physiothérapie ou de l'ergothérapie. Ces journées permettent également aux étudiants finissants de présenter oralement ou par affiche les résultats de leur projet d'application de connaissances. Les superviseurs sont invités à cette journée annuelle organisée par l'École de réadaptation de l'Université de Sherbrooke.

FORMATIONS À LA SUPERVISION DISPONIBLES EN LIGNE

Différentes universités proposent de la formation sur différentes thématiques reliées à la supervision de stagiaire. Voici quelques liens vers ces formations accessibles en ligne gratuitement pour les superviseurs :

- **E-tips (français)** - Formation de l'Université de la Colombie Britannique
<http://www.supervisionenfrancais.ca/etips/menu/story.html>
- **Formation du consortium national de formation en santé (CNFS)**
<https://cnfs.ca/professionnels-de-la-sante/formation-a-la-supervision>
- **Preceptor Educational Program (anglais)** - Formation de l'Université Western Ontario
<http://www.preceptor.ca/>

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

SIGNATURE DE DOSSIER EN STAGE

Selon les normes de l'OEQ et de l'OPPQ, un étudiant n'est pas autorisé à utiliser le titre d'ergothérapeute ou de physiothérapeute ou l'abréviation erg. ou pht. Ainsi, lorsqu'un étudiant rédige un dossier en stage, il doit s'identifier en tant que stagiaire en ergothérapie ou stagiaire en physiothérapie. Les dossiers devraient donc être signés de la façon suivante :

Signature, stg en ergo

Signature, stg en physio

De plus, tout document signé par un étudiant doit toujours être contresigné par son superviseur.

ABSENCE

Les étudiants doivent obligatoirement être présents pour l'ensemble des jours de stage. Toute absence de plus de 10 % à la durée d'un stage pourrait invalider cette activité. Ainsi, le résultat pour cette activité sera au mieux un « IN », qui signifie « incomplet ».

Le stagiaire doit planifier ses différents rendez-vous et activités personnelles en dehors de l'horaire du travail de l'établissement qui l'accueille. Si l'étudiant s'absente pour une situation non prévue, il doit entrer en communication avec le superviseur dès que possible pour l'en informer et motiver son absence. Toute absence devra être notée dans le FOCUS. Pour toute absence d'une journée ou plus, le stagiaire doit également aviser le CFC et le coordonnateur administratif par courriel. Pour toute absence de deux journées ou plus, l'étudiant est responsable de fournir une preuve écrite afin de justifier son absence.

Le stagiaire doit obtenir l'approbation du CFC pour toute autre absence. Aussitôt que l'étudiant connaît les dates de l'absence, une demande officielle doit être formulée par écrit au CFC. Selon la durée de l'absence, selon les circonstances et selon le dossier académique de l'étudiant, le CFC se réserve le droit de refuser la demande, d'exiger la reprise d'un certain nombre d'heures du stage ou encore d'exiger la reprise complète du stage. La demande et la réponse du CFC seront consignées dans le dossier de l'étudiant.

ABSENCE DU SUPERVISEUR

Advenant que le superviseur doive s'absenter pour plus d'une demi-journée, elle ou il doit prévoir une personne-ressource substitut qui prendra la relève de l'encadrement de son stagiaire jusqu'à son retour. Ainsi, dès le début de son stage, il est important que le stagiaire soit informé de la disponibilité de cette personne. En l'absence d'une personne-ressource substitut, l'étudiant doit communiquer avec le CFC et l'informer de la situation. Entre-temps, le stagiaire devra s'abstenir de rendre des services directs à la clientèle de l'établissement. La procédure et les activités réalisables

en cas d'absence du superviseur sont convenues entre lui et l'étudiant par le biais de l'alliance de stage (voir annexe C)

HORAIRE DE TRAVAIL ET JOURS FÉRIÉS

Le stagiaire a droit aux jours fériés reconnus par l'établissement dans lequel il est accueilli. Il n'a donc pas à reprendre les heures de stage non effectuées lors de cette journée. Par ailleurs, les congés universitaires ne sont pas applicables en période de stage.

L'étudiant accomplit généralement un total de 35 heures de stage par semaine. Le stagiaire réalisera l'horaire convenu avec le superviseur comme indiqué dans l'alliance de stage. Ainsi, un stagiaire peut être appelé à travailler de soir et de fin de semaine ou encore à effectuer un horaire comprimé. Advenant un horaire de travail non conventionnel, le CFC et le superviseur pourront trouver des solutions assurant la réalisation du nombre d'heures attendues.

COMMUNICATION

Les informations relatives aux stages sont disponibles pour les étudiants sur le site Moodle de chacun des stages et sur le site Internet de l'École de réadaptation de la FMSS de l'Université de Sherbrooke pour les superviseurs, les responsables cliniques et les responsables administratifs. (<http://www.usherbrooke.ca/readaptation/>)

En suivant le lien « Stages » plusieurs documents sont disponibles, entre autres, le *Cahier de stage* et les documents pertinents pour le déroulement des stages. Le moyen principal pour communiquer avec les responsables et superviseurs des différents milieux de stages est le courriel.

PROGRAMMES DE SOUTIEN POUR LES ÉTUDIANTS

L'objectif de la Faculté de médecine et des sciences de la santé et des programmes d'ergothérapie et de physiothérapie est de soutenir, de façon optimale, les étudiantes et les étudiants du point de vue pédagogique dans le but de maximiser leurs apprentissages, prévenir les difficultés et intervenir précocement au besoin.

Le superviseur qui juge qu'un étudiant éprouve des difficultés lors de ses stages doit en informer rapidement les CFC afin que les démarches nécessaires soient entreprises en vue de fournir un soutien approprié à l'étudiant.

	Soutien pédagogique	Soutien administratif	Soutien personnel	Accompagnement clinique
	Soutenir les étudiantes et les étudiants du point de vue pédagogique afin de maximiser leurs apprentissages, prévenir les difficultés et intervenir précocement, au besoin.	Aider les étudiantes et les étudiants qui veulent aborder les sujets d'ordre administratif liés à la gestion du dossier étudiant. <ul style="list-style-type: none"> • Abandon • Changement de programme • Absence • Inscription • Etc. 	Répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants et faciliter leur développement personnel : <ul style="list-style-type: none"> • Questions personnelles (amours, famille, orientation, etc.); • Difficultés de motivation ou de concentration; • Dilemme concernant la carrière; • Etc. 	Accompagner les étudiantes et étudiants qui rencontrent ou sont à risque de rencontrer des difficultés lors de leurs stages pour divers motifs.
Ergothérapie	Chantal Viscogliosi, Responsable pédagogique	Nicole Nolin, coordonnatrice administrative des programmes	Mélissa Coallier, Chantal Viscogliosi, adjointes à la vie étudiante	Eve-Lyne Robitaille-Beaumier, Carmen Moliner, coordonnatrices de la formation clinique
Physiothérapie	Jean-Anne Simard, Responsable pédagogique	Nicole Nolin, coordonnatrice administrative des programmes	Marie-Hélène Milot, Virginie O. Gauthier adjointe à la vie étudiante	Anne-Marie Côté, Virginie O. Gauthier, coordonnatrices de la formation clinique

Mélissa Coallier	Melissa.Coallier@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 71354
Eve-Lyne R.- Beaumier:	Eve-Lyne.Robitaille-Beaumier@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 71168
Anne-Marie Côté :	Anne-Marie.Cote3@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 72908
Marie-Hélène Milot :	Marie-Helene.Milot@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 72913
Carmen Moliner	Carmen.Moliner@USherbrooke.ca	819-821-8000 poste 72909
Nicole Nolin :	Nicole.Nolin@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 72907
Virginie O. Gauthier :	Virginie.O.Gauthier@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 71135
Jean-Anne Simard	jean-anne.simard@usherbrooke.ca	819 821-8000, poste 73845
Chantal Viscogliosi :	Chantal.Viscogliosi@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 72934

SERVICE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION

Des services de psychologie sont offerts aux étudiantes et étudiants de l'UdeS dans le but de les soutenir et de les aider concrètement dans de multiples sphères de leur vie personnelle et scolaire.

Deux types de consultations individuelles sont offerts aux étudiants : le suivi psychologique à très court terme et les consultations ponctuelles. Consulter la page Web du service de psychologie individuelle pour de plus amples informations.

Coordonnées - Service de psychologie et d'orientation :

<http://www.usherbrooke.ca/etudiants/psychologie-et-orientation/>

Local E1-236 au Pavillon de la vie étudiante du Campus principal

Téléphone : 819 821-7666 ou 450 463-1835, poste 67666

ASSURANCE RESPONSABILITÉ ET CNESST

Durant les stages, les étudiantes et étudiants ont une couverture d'assurance civile générale et de responsabilité professionnelle offerte par l'Université de Sherbrooke.

En référence à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, est considéré un travailleur à l'emploi de l'établissement d'enseignement, la travailleuse ou le travailleur étudiant qui, sous la responsabilité de cet établissement, effectue un stage non rémunéré dans un établissement. Par conséquent, l'Université de Sherbrooke est responsable de ses étudiantes et étudiants stagiaires qui sont couverts par la CNESST.

La participation à un stage international peut exiger l'obtention d'une assurance personnelle supplémentaire et fera partie des responsabilités des étudiants s'engageant dans cette voie.

PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT POUR LE STAGIAIRE

Toute situation d'accident de travail ou de maladie qui survient dans l'exercice d'un stage non rémunéré doit être déclarée au Service des ressources humaines de l'Université de Sherbrooke. Si la situation l'exige, le superviseur s'assure que son stagiaire obtient les services de première ligne et invite le stagiaire à remplir un formulaire de déclaration d'événement dans son milieu de stage ainsi que le formulaire de déclaration d'accident (annexe E). La procédure complète à suivre à la suite d'un accident lors d'un stage est la suivante :

1. Compléter le formulaire « Déclaration d'accident ou de maladie professionnelle » ci-joint au moment de l'accident et demander au superviseur de contre signer.
2. Consulter un médecin rapidement si vous avez besoin d'un suivi médical.
3. Obtenir du médecin une référence vers les services requis (ex. physiothérapie, ergothérapie, psychologie, etc.), afin de vous assurer que la CNESST ou vos assurances santé personnelles rembourseront vos réclamations.

4. Communiquer avec le CFC afin qu'il puisse vous soutenir et vous conseiller concernant les démarches à suivre et pour discuter des conséquences sur les activités académiques.
5. Appeler Mme Martine Dupuis aux ressources humaines de l'UdeS (**819 821-7393 p. 63872**) pour prendre rendez-vous, remplir un formulaire de la CNESST et lui remettre le formulaire de « Déclaration d'accident » rempli et signé.

ASSURANCE AUTOMOBILE

Les étudiants utilisant régulièrement leur véhicule dans le cadre d'un stage (ex. visite à domicile) doivent communiquer avec leur compagnie d'assurance automobile afin de l'informer de cette utilisation circonstancielle.

RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE (RCR)

Tous les étudiants doivent avoir suivi une formation de base en RCR avant le début de leur stage 2. Une preuve d'attestation doit être remise à la coordonnatrice administrative des programmes au plus tard le 15 février de leur deuxième année de formation. Cette formation devra être valide pour l'ensemble des stages 2 à 6. Le cas échéant, un renouvellement devra être effectué par l'étudiant.

POLITIQUES UNIVERSITAIRES ET FACULTAIRES (RÈGLES ET CODES)

La Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke souhaite offrir un environnement sain, harmonieux et respectueux à ses étudiants ainsi qu'à tout le personnel. Dans cette optique, les étudiants et superviseurs peuvent prendre connaissance des différentes politiques universitaires et facultaires ci-dessous :

- [Politique universitaire visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel](#)
- [Politique universitaire sur la promotion des droits fondamentaux des personnes et la prévention de toute forme de harcèlement et de discrimination](#)
- [Politique universitaire de santé et sécurité en milieu de travail et d'études](#)
- [Politique universitaire relative aux parents aux études](#)
- [Procédure universitaire de dévoilement, de signalement ou de plainte de violence à caractère sexuel](#)
- [Directive universitaire relative aux cas de manquement aux consignes et mesures sociosanitaires](#)
- [Politique facultaire d'équité, de diversité et d'inclusion \(ÉDI\)](#)
- [Politique facultaire de protection de la confidentialité](#)
- [Règlement facultaire sur les expositions à des risques infectieux et environnementaux](#)
- [Code de conduite de la faculté de médecine et des sciences de la santé](#)
- [Avis facultaire sur l'utilisation des médias sociaux](#)

IMMUNISATION

L'accès aux stages en ergothérapie et en physiothérapie est conditionnel à ce que l'étudiant complète son dossier d'immunisation, comme stipulé dans le Règlement des études de la Faculté de médecine et des sciences de la santé. Afin de se présenter en stage, les programmes d'ergothérapie et de physiothérapie exigent donc que le dossier d'immunisation des étudiantes et étudiants soit conforme au *Protocole d'immunisation du Québec* du Ministère de la Santé et des services sociaux, en vigueur dans l'ensemble des milieux de santé québécois.

Pour les cohortes d'étudiants admis après le 16 janvier 2013, date où ce règlement a été modifié, aucun accommodement en fonction du statut d'immunisation du stagiaire ne sera effectué. Ainsi, l'étudiant dont le dossier d'immunisation n'est pas conforme ne pourra se présenter en stage et devra assumer les conséquences de cette exclusion sur sa formation. Cette obligation prévaut également pour le vaccin contre le COVID-19.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Depuis janvier 2013, tous les établissements publics de santé et de services sociaux sont dans l'obligation de procéder à la vérification des antécédents judiciaires de toute personne désirant exercer des fonctions au sein de leur établissement. La vérification des antécédents judiciaires s'inscrit dans un souci pour les établissements d'offrir des soins et des services de qualité et sécuritaires, dans le respect des droits des usagers. Elle s'effectue dans le respect des droits de la personne et doit être exempte, entre autres, de toute forme de discrimination.

Dans ce contexte, plusieurs milieux de stage demandent aux stagiaires de signer une déclaration de leurs antécédents judiciaires préalablement à leur arrivée en stage. La FMSS et l'Université de Sherbrooke se dégagent de toute responsabilité quant à la transmission ou non dudit formulaire non plus qu'à la véracité des informations qui y sont contenues ou à l'omission de déclaration de certaines informations, si tel est le cas. Dans le cas où un étudiant aurait des antécédents judiciaires à son dossier, le milieu de stages prendra la décision d'accepter ou de refuser d'accueillir l'étudiant et cela, en raison de la nature des antécédents judiciaires. Certains milieux peuvent occasionnellement demander une vérification complète du dossier criminel de l'étudiant auprès du service de police.

ANNEXE

ANNEXE A : ORIENTATION ADMINISTRATIVE DES STAGIAIRES

Cette liste présente les différents éléments qui devraient être abordés lors de la rencontre d'orientation des stagiaires. Le responsable administratif s'assure que cette rencontre a lieu au début des stages. Il peut être présent à cette rencontre ou encore la déléguer au responsable clinique ou au superviseur impliqué.

- Accueil des stagiaires
- Orientation par rapport à l'établissement
 - mission et vision
 - organisation des points de services
 - organisation des programmes-services
- Orientation dans les lieux physiques
 - plateaux thérapeutiques
 - archives
 - centre de documentation
 - bureaux administratifs
 - cafétéria
 - etc.
- Présentation du personnel ressource
 - responsable administratif
 - responsable clinique
 - superviseur (Professeur associé de clinique)
 - autre membre du personnel directement impliqué auprès des stagiaires
 - canaux de communication entre les acteurs impliqués pour les stages
- Rôles et responsabilités des différentes personnes ressources
- Politiques et procédures de l'établissement
 - procédures en cas d'urgence/incendie
 - procédures en cas d'incident impliquant le stagiaire ou un client
 - procédures en matière de contrôle d'infection
 - politiques de confidentialité
- Politique et procédure pour les activités hors de l'établissement (exemple : visite à domicile)
- Politique et procédure pour les frais de déplacement
- Politique et procédure lors d'absentéisme
- Statistiques
- Horaires (travail, pauses, diner, etc.)
- Locaux pour les stagiaires (bureaux)
- Vignette d'identification et clés
- Accès à un ordinateur/Internet/courriel
- Photocopies/télécopies
- Utilisation du téléphone/pagette
- Stationnement
- Tenue vestimentaire

ANNEXE B : ORIENTATION CLINIQUE DES STAGIAIRES PAR LE SUPERVISEUR

Cette liste présente les différents éléments qui devraient être abordés lors de la rencontre de début de stage entre le superviseur et l'étudiant.

- Accueil des stagiaires
- Orientation par rapport au service de réadaptation
- Orientation dans les lieux physiques (plateaux thérapeutiques, équipements, bureaux, etc.)
- Présentation du personnel ressource
- Rôles et responsabilités des différentes personnes ressources
- Fonctionnement interdisciplinaire
- Politiques et procédures en cas d'incident
- Statistiques
- Procédures pour rendez-vous et facturation
- Procédures avec les archives
- Alliance de stage :
- Vouvoiement
- Tenue de dossiers (exigences, correction, contre-signature)
- Délais et échéanciers attendus
- Présentation au cours du stage
- Procédure en cas d'absentéisme ou de retard
- Horaires (travail, pauses, diner, etc.)
- Utilisation des équipements et de l'espace de travail
- Dates des évaluations mi-stage et fin de stage
- Charge de travail visée pour le stage
- Prise d'initiatives et autonomie attendue de la part du stagiaire
- Attitudes attendues envers le superviseur, les clients, les familles, les autres membres du personnel, etc.
- Objectifs d'apprentissage du stagiaire
- Styles d'apprentissage privilégiés par l'étudiant
- Styles de supervision privilégiés par le superviseur
- Forme de rétroaction utilisée pendant le stage (fréquence, moment, endroit, etc.)
- Rencontres de supervision de groupe (fréquence, moment, endroit, etc.)
- Rencontres de supervision individuelles (fréquence, moment, endroit, etc.)
- Fonctionnement de groupe attendu
- Autres activités de formation proposées pendant le stage
- Autres activités proposées pendant le stage
- Utilisation du journal réflexif
- Travail personnel de l'étudiant (cible : 1 heure par jour)
- Connaissances et expériences antérieures du stagiaire

ANNEXE C : ALLIANCE DE STAGE

Alliance de stage

L'alliance de stage se veut un outil pour favoriser la communication et la collaboration entre superviseur et stagiaire. Elle doit être complétée au cours des premières journées de stage conjointement par le superviseur et l'étudiant. Il est fortement recommandé de discuter de chacun des points présentés dans le cadre d'une rencontre individuelle afin de bien situer les attentes de part et d'autre concernant le stage.

Alliance établie entre :

Nom du stagiaire :

Numéro de téléphone pour me joindre en cas d'urgence :

Tél. :

Personne à contacter advenant une impossibilité de me joindre :

Tel. :

Et

Nom du superviseur :

Numéro de téléphone pour me joindre en cas d'urgence :

Tél. :

Personne à contacter advenant une impossibilité de me joindre :

Tel. :

Nom du co-superviseur :

Numéro de téléphone pour me joindre en cas d'urgence :

Tél. :

Personne à contacter advenant une impossibilité de me joindre :

Tel. :

Niveau de stage : 1 2 3 4 5 6

Dates du stage: Du _____ au _____

Cadre du stage : Le premier volet de l'alliance de stage vise à délimiter le fonctionnement au cours du stage.

1. Communication	discuté	Ce que nous avons convenu
Règles de politesse et courtoisie (ex. vouvoiement) <ul style="list-style-type: none"> - avec les clients (patients) - avec le superviseur - avec les autres intervenants 		
Respect de la confidentialité		

2. Horaire de stage	discuté	Ce que nous avons convenu
Horaire de travail <ul style="list-style-type: none"> - du superviseur: - du stagiaire (si le nb d'heures de stage dépasse 35hrs/semaine, discuter des motifs convenables) - Heures d'arrivée et de départ convenues 		
En cas d'absence <ul style="list-style-type: none"> - du superviseur - du stagiaire 		
En cas de retard: <ul style="list-style-type: none"> - du superviseur - du stagiaire 		

3. Espace de travail	discuté	Ce que nous avons convenu
Partage du bureau et des espaces de travail		
Rangement et propreté des lieux		

3. Espace de travail	discuté	Ce que nous avons convenu
Partage de l'ordinateur		

4. Autres	discuté	Ce que nous avons convenu
Utilisation des technologies de communication <ul style="list-style-type: none"> - téléphone portable (appels et « textos » personnels) - médias sociaux 		
Tenue vestimentaire spécifique		
Port de la carte d'identification		
Remboursement des frais de déplacements du stagiaire durant le stage Politiques et procédures?		
Participation à des formations formelles durant le stage		
Autres :		

5. Mesures sanitaires - COVID-19	discuté	Ce que nous avons convenu
Équipements de protection individuelle		

5. Mesures sanitaires - COVID-19	discuté	Ce que nous avons convenu
Désinfection du matériel		
Mesures à prendre en cas de contact avec un cas positif		
Mesures à prendre en cas de présence de symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19		
Autres:		

Structure du stage : Le second volet de l'alliance de stage vise à délimiter la charge de travail attendue au cours du stage ainsi que le fonctionnement pour la rédaction de dossiers.

6. Charge de travail	discuté	Ce que nous avons convenu
Description de la charge de travail attendue <ul style="list-style-type: none"> - en début de stage - à la fin du stage 		
Description du niveau d'autonomie attendue (prise de responsabilité, initiatives personnelles, autorisations requises) <ul style="list-style-type: none"> - en début de stage - à la fin du stage 		
Autres activités attendues ou prévues en cours de stage		

6. Charge de travail	discuté	Ce que nous avons convenu
Complétion des statistiques		
Travail préparatoire attendu en dehors des heures de travail		
En cas de temps libre...		

7. Tenue de dossier	discuté	Ce que nous avons convenu
Procédure pour les dossiers ou autres communications écrites (ex. brouillon, remise, correction, signature)		
Attentes au niveau de la rédaction de dossiers (versions au brouillon et version finale) <ul style="list-style-type: none"> - en début de stage - à la fin du stage 		
Attentes au niveau de l'utilisation des formulaires du milieu <ul style="list-style-type: none"> - en début de stage - à la fin du stage 		
Délai attendu pour la rédaction de dossier <ul style="list-style-type: none"> - remise des brouillons - remise des versions finales 		
Attentes au niveau de la signature des dossiers		

Interactions entre le superviseur et l'étudiant : Le troisième volet de l'alliance de stage vise à discuter de la dynamique de supervision au cours du stage et à établir un fonctionnement à la satisfaction du superviseur et de l'étudiant.

8. Supervision	discuté	Ce que nous avons convenu
Supervision prévue lorsqu'il s'agit d'un nouveau client (ex. discussion (avant, pendant, après), plan écrit, préparation, autorisation)		
Supervision prévue lorsqu'il s'agit d'un client connu		
Rencontres de supervision informelle (spontanées) <ul style="list-style-type: none"> - déroulement proposé - moment et lieux propices 		
Rencontres de supervision formelle (prévues à l'horaire) <ul style="list-style-type: none"> - déroulement prévu - moment et lieux prévus 		

9. Journal réflexif	discuté	Ce que nous avons convenu
Contenu du journal réflexif Fréquence de remise du journal réflexif Rétroaction dans le journal réflexif		

10. Évaluation mi et fin de stage	discuté	Ce que nous avons convenu
Déroulement des rencontres d'évaluation		
Date de la rencontre d'évaluation mi-stage		
Date de la rencontre d'évaluation fin de stage		

11. En tant que superviseur, je préfère côtoyer un stagiaire qui ...	
(Attitudes et comportements du stagiaire attendus ou fortement encouragés) <ul style="list-style-type: none"> • • • 	(Attitudes et comportements du stagiaire tout à fait indésirables) <ul style="list-style-type: none"> • • •

12. En tant que stagiaire, je préfère côtoyer un superviseur qui ...	
(Attitudes et comportements du superviseur qui favorisent un climat propice à mon apprentissage) <ul style="list-style-type: none"> • • • 	(Attitudes et comportements du superviseur qui me rendent moins confortables dans la relation de supervision) <ul style="list-style-type: none"> • • •

Objectifs de stage : Le quatrième volet de l’alliance de stage vise à déterminer des objectifs de formation spécifiques pour le stage. Pour l’étudiant, les objectifs de stage devraient être en lien avec des éléments qu’il souhaite améliorer ou approfondir au cours de son stage. Pour le superviseur, les objectifs de stage sont l’occasion de partager avec l’étudiant ce que vous souhaitez particulièrement qu’il acquière dans votre milieu de stage.

13. En tant que stagiaire, à ce stade-ci de ma formation, j’aimerais développer ...

-
-
-

14. En tant que superviseur, pour exercer la profession de façon compétente, je trouve très important que le stagiaire développe...

-
-
-

15. En fin de stage, nous avons atteint nos objectifs?

En désaccord

Partiellement d’accord

Totalement d’accord

Signature stagiaire

Signature superviseur

Signature co-superviseur

L’étudiant dépose l’alliance de stage dans son portfolio

ANNEXE D : JOURNAL RÉFLEXIF

Journal réflexif

Nom de l'étudiant : _____

Date : _____

<p>Je décris une expérience significative que j'ai vécue dans le cadre du stage Il peut s'agir d'une expérience ayant été vécue ou ressentie comme étant plus positive (émotion agréable) ou plus négative (émotion désagréable) ou d'une situation où il y a présence d'un enjeu interpersonnel ou éthique.</p>	<p>D'après moi, quelle a été mon influence ou ma contribution en rapport avec cette expérience vécue? Comment se fait-il que j'aie vécu ou ressenti cette expérience de cette façon?</p>	<p>Qu'est-ce que je retire de cette expérience que je pourrais réinvestir dans d'autres situations de ma vie professionnelle? Connaissance et développement de soi</p>

Commentaires du superviseur (facultatif) :

Initiales du superviseur : _____

Consigne : Le journal réflexif est un outil obligatoire du stage. Le stagiaire le remplit selon la fréquence convenue avec le superviseur (minimalement 1x/semaine).
Le superviseur appose ses initiales sur le journal réflexif et il peut le commenter par écrit ou verbalement s'il y a lieu de le faire.
Une fois le stage terminé, l'étudiant conserve son journal réflexif dans son portfolio.

ANNEXE E : DÉCLARATION D'ACCIDENT OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE

Identification

Nom stagiaire _____
Matricule _____
Fonction _____
Faculté/Service _____

Accident

Date et heure _____
Lieu de l'accident _____
Genre de blessure _____
Partie du corps blessée _____
Témoïn(s) _____

Rapport de sécurité Oui Date : _____
 Non

Description de l'événement

Signatures

Personne accidentée : _____ Date : _____

Superviseur : _____ Date : _____

Représentant de l'Université : _____ Date : _____

ANNEXE F : DOCUMENTATION DES DIFFICULTÉS QUANT AU DÉVELOPPEMENT D'UN RÔLE OU D'UN DOMAINE DE PRATIQUE

Nom stagiaire _____
Nom superviseur(e) _____
Établissement _____
Stage et dates _____

Rôle (ergothérapie) ou domaine (physiothérapie) à développer :

Les faits observés par le superviseur(e) et ses collègues qui appuient la difficulté dans le développement du rôle/domaine :

Objectif mesurable et échéancier pour démontrer la progression dans le développement du rôle/domaine :

Signature stagiaire : _____

Date : _____

Signature superviseur : _____

Date : _____

ANNEXE G : FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INCIDENT CRITIQUE

Identification

Nom stagiaire _____
Nom superviseur _____
Établissement _____
Programme/service _____

Date et heure _____
Personnes présentes _____

Type d'incident critique Mineur
 Majeur

Contexte de l'incident critique

Comportement observé (description de l'incident critique)

Conséquence de l'incident critique

Signatures

Stagiaire : _____ Date : _____

Superviseur : _____ Date : _____

ANNEXE H : [UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX](#)



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Faculté de médecine et des sciences de la santé

CORRESPONDANCE OFFICIELLE ENVOYÉE PAR COURRIEL

De : MEDG SecrétaireFac-Med
Envoyé : 1 mai 2014 13:19
Objet : Utilisation des médias sociaux
Importance : Haute

*Aux étudiantes et étudiants
Faculté de médecine et des sciences de la santé*

Bonjour,

Récemment, plusieurs situations problématiques liées à une utilisation inadéquate des médias sociaux (Facebook, Twitter...) par des étudiantes et étudiants ainsi que par des résidentes et résidents ont été portées à l'attention de la direction de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS). Plus précisément, plusieurs cas de violation du secret professionnel importants ont été rapportés. Ces agissements, qui sont tout à fait incompatibles avec les valeurs et le Code de conduite facultaire, nous préoccupent grandement.

Vous constituez la relève pour les professions de la santé. Ce statut privilégié de professionnel de la santé implique dès maintenant plusieurs responsabilités sociales et professionnelles, dont le professionnalisme, le respect de la confidentialité ainsi que l'observance des codes déontologiques des professions qui vous accueillent. Les normes qui régissent les professionnels de la santé, notamment la protection de la confidentialité des renseignements et le respect de la vie privée des patients sont applicables dans toutes les modalités de communication. Une réflexion désobligeante sur votre milieu de travail, des commentaires sur vos patients – même sans les nommer, ou une discussion sur un cas clinique peut constituer une entrave déontologique.

Les attentes envers les professionnels de la santé sont particulièrement exigeantes. On s'attend de vous que vous exerciez un jugement raisonnable lors de l'utilisation des médias sociaux, que ce soit dans votre vie personnelle ou professionnelle. Nous faisons donc confiance à votre discernement afin de ne diffuser en aucun cas par le biais des médias sociaux de l'information confidentielle, des photos ou des vidéos concernant les personnes usagères, leur condition, leur diagnostic ainsi que les soins qui leurs sont offerts. Aucun écart de comportement à cet effet ne sera toléré par la FMSS.

Bref, les médias sociaux peuvent s'avérer fort divertissants et utiles au quotidien, or, ils ne sont pas sans risque. Leur utilisation doit donc être prudente et s'accompagner d'une vigilance de tous les instants. Plus spécifiquement, nous vous invitons à garder en tête les éléments suivants :


- Le caractère privé des échanges n'est qu'une illusion sur les médias sociaux.
- Vous êtes capables de gérer votre réseau de contacts directs sur les réseaux sociaux, mais vous ne possédez aucun contrôle sur l'utilisation ou la diffusion par ces personnes des informations que vous mettez à leur disposition.
- Vous avez la responsabilité de veiller au respect de la confidentialité :
 - ✓ Toute information confidentielle reçue dans le cadre de l'exercice de vos fonctions doit être gardée confidentielle (sauf exception prévue par la loi). Vous devez donc éviter de partager des cas cliniques ou de diffuser des informations confidentielles nominalisées ou non qui permettent l'identification de la personne usagère grâce à ces informations spécifiques liées au temps, au contexte, au diagnostic ou autre.

- ✓ Aucun extrait vidéo, sonore ou photographie en lien avec les personnes usagères ainsi qu'à leurs suivis, conditions, soins ou diagnostics ne doivent être diffusés par le biais de vos profils de médias sociaux.
- Votre devoir de répondre à certaines attentes en matière de professionnalisme :
 - ✓ Une distance professionnelle suffisante entre vous et les personnes usagères est nécessaire à l'établissement d'une relation thérapeutique saine.
 - ✓ Les informations et photos personnelles qui seront disponibles par le biais de vos profils sociaux peuvent teinter positivement ou négativement l'image professionnelle que vos collègues et patients auront de vous.

En résumé, nous vous invitons donc à faire preuve d'une très grande prudence. Rappelez-vous : ce ne sont pas les médias sociaux qui sont dangereux mais plutôt l'usage que nous en faisons.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au contenu de ce courriel et vous invitons à la réflexion sur ce qu'il implique. Pour tout commentaire ou demande de précisions additionnelles, n'hésitez pas à joindre le secrétariat facultaire au : SecretaireFac-Med@USherbrooke.ca.

Cordialement,

<p>Pierre Cossette, M.D., M.Sc., FRCPC <i>Doyen</i></p> <p>Tél. : 819 564-5201 Télec. : 819 564-5420</p> <hr/> <p> UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE</p> <p>Faculté de médecine et des sciences de la santé</p> <p>3001, 12^e Avenue Nord Sherbrooke (Québec) J1H 5N4</p>

<p>Sophie Laflamme, M.D., FRCPC <i>Professeure agrégée au Département de pédiatrie Secrétaire et vice-doyenne à la vie étudiante</i></p> <p>Tél. : 819 564-5204 ou 819 821-8000 poste 75204 Télec. : 819 564-5420</p> <hr/> <p> UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE</p> <p>Faculté de médecine et des sciences de la santé</p> <p>3001, 12^e Avenue Nord Sherbrooke (Québec) J1H 5N4</p>
